

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **JEUDI 22 OCTOBRE 2015**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2015.

1 - COMMISSIONS MUNICIPALES - Composition

2 - AFFAIRES GENERALES – Camping Municipal – Demande de subvention au titre du contrat de territoire

3 - URBANISME - Travaux de changement des menuiseries extérieures de la maison sise 10 rue du Château - Demande de subvention de M. DAVY

4 - COMMUNE NOUVELLE – Motion pour l'étude d'opportunité d'une commune nouvelle

5 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental - Information

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 16 octobre 2015

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Jeudi 22 octobre 2015, à 20H**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 16 octobre 2015.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRESENTS : Mr le MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°4), Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme PAULANGE.

ÉTAIENT EXCUSES : Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire jusqu'à l'affaire n°3) Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme RIO (pouvoir à Mr BOBIGEAT), Mr GAUBERT (pouvoir à Mr BERTIER), Mme LAISNE (pouvoir Mr FORGET).

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Mme DESPRES donne une information sur le Conseil des sages.

Le relevé de décisions du 29 septembre 2015 est adopté.

Mr le Maire présente Mr Gilles ROBERT qui succèdera à Mr Michel FROMONT au poste de Directeur Général des Services.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

Rapporteur : Mr le MAIRE

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer,

en remplacement de Mme MEUNIER :

- pour la Commission des finances : Mr GAUBERT
- pour la Commission de l'action sociale : Mme PAULANGE
- pour le Comité de pilotage Agenda 21 et Développement durable : Mme PAULANGE
- pour la Commission d'appels d'offres et marchés publics : Mr FORGET (titulaire), Mr BERTIER suppléant)
- pour le Conseil d'administration du CCAS : Mr FORGET

- pour le Centre social : Mme PAULANGE
- pour Steredenn : Mr GAUBERT

en remplacement de Mme BALAY :

- pour le Conseil d'administration du Collège Broussais : Mme MASSART
- pour le Conseil d'administration du collège Vercel : Mme DESPRES

Affaire n°2 - AFFAIRES GENERALES – Camping municipal – Demande de subvention au titre du Contrat de territoire

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** :

- 1) la réalisation d'aménagements au camping (modification de la façade du bâtiment d'accueil, remplacement du système d'accès au camping par la mise en place d'une borne rétractable, aménagements paysagers, réalisation de divers aménagements ludiques)
- 2) de solliciter du Conseil Départemental l'attribution de subventions pour les travaux à réaliser, au titre du contrat de territoire ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°3 – URBANISME – Travaux de changement des menuiseries extérieures de la maison sise 10 rue du Château – Demande de subvention de M. DAVY

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide par **29 voix POUR** (Mr le MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme RIO (pouvoir à Mr BOBIGEAT), Mr GAUBERT (pouvoir à Mr BERTIER), Mme LAISNE (pouvoir Mr FORGET), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) et **2 abstentions** (Mr JOUNEAU, Mme BRIEC-LAME), d'accorder à M.DAVY une subvention s'élevant à la somme de 942 € (neuf-cent-quarante-deux euros) pour le changement des menuiseries extérieures de la maison sise 10 rue du Château à Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mr JOUNEAU, Mme PARIS, Mr le MAIRE et Mr BERTIER figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 – COMMUNE NOUVELLE – Motion pour l'étude d'opportunité d'une commune nouvelle

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- la Ville de Dinan engage la réflexion sur la constitution d'une commune nouvelle selon la méthode de concertation avec la population et les communes partenaires, la direction et le calendrier présentés ;
- la Ville de Dinan prendra l'attache d'un cabinet de conseil avec Dinan Communauté et les communes qui souhaiteront s'engager dans cette démarche pour les accompagner.

La discussion à laquelle prirent part Mr BERTIER, Mr DERU, Mme GUILLEMOT, Mr BRUNET, Mme DESPRES, Mr FORGET, Mr SACHET, Mr LE BORGNE, Mme GUILLEMOT, Mr PASINO, Mr HELLIO, Mr le MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental – Information

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire présente le projet de schéma départemental établi par le Préfet; s'ensuit un débat.

La discussion à laquelle prirent part Mr DERU, Mr BERTIER, Mr le MAIRE, Mr FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

La séance est levée à 22h50.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 OCTOBRE 2015**

Monsieur le Maire

Avant d'attaquer l'ordre du jour de notre conseil, nous avons reçu les remerciements du secours catholique pour la subvention que nous lui avons versé. Est-ce que le relevé de décisions appelle des observations de votre part de votre part ?

Monsieur Bruno Bertier

Oui, M. le Maire, dans ce relevé de décisions, il est indiqué et vous nous l'aviez dit lors du dernier conseil que nous parlerions ce soir du conseil des sages, à priori, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire

Je vais donner la parole à Françoise Després. Pouvez-vous répondre sur le conseil des sages ?

Madame Françoise Després

Bonsoir, le conseil des sages est en cours, nous avons commencé à rencontrer quelques personnes, effectivement on a vu avec Anne-Cécile pour caler des dates. Si on arrive à se voir et faire la proposition des gens, ce sera bon pour novembre.

Monsieur Bruno Bertier

Y-a-t-il de nombreux candidats ? Y-a-t-il plus de candidats que de places ?

Madame Françoise Després

Nous sommes sur une trentaine de candidats, c'est tout à fait ce qui avait été dit au départ.

Monsieur Bruno Bertier

Le choix sera fait en conseil municipal ?

Monsieur le Maire

Comme nous l'avons convenu. C'est le conseil qui, bien évidemment validera la liste au prochain conseil de novembre. Il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question ni d'observation, ni de demande de modifications alors je considère qu'il est adopté.

Comme vous le savez Michel Fromont va nous quitter au début de l'année prochaine, il va quitter ses fonctions de DGS, oui vous n'allez pas nous quitter, vous serez toujours là physiquement. Nous avons procédé au recrutement de son successeur, de son remplaçant, je suis heureux de le saluer parce qu'il est présent dans la salle, Gilles Robert, qui occupera les fonctions de Directeur général des services de la ville de Dinan, à compter de janvier 2016 et qui est actuellement Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Dinan.

AFFAIRE N°1

OBJET / COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Mr le Maire

Il y aurait lieu de modifier la composition de certaines commissions municipales et la représentation à divers organismes et associations :

- remplacement de Mme Camille MEUNIER dans les commissions et organismes suivants :
 - commission des finances.
 - commission de l'action sociale.
 - comité de pilotage Agenda 21 et développement durable.
 - commission d'appels d'offres et commission des marchés publics.
 - conseil d'administration du CCAS.
 - centre social.
 - association *Steredenn*.

- remplacement de Mme Brigitte BALAY comme suppléante au conseil d'administration du collège Broussais.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer,
en remplacement de Mme MEUNIER :

- pour la Commission des finances : Mr GAUBERT
- pour la Commission de l'action sociale : Mme PAULANGE
- pour le Comité de pilotage Agenda 21 et Développement durable : Mme PAULANGE
- pour la Commission d'appels d'offres et marchés publics : Mr FORGET (titulaire), Mr BERTIER suppléant)
- pour le Conseil d'administration du CCAS : Mr FORGET
- pour le Centre social : Mme PAULANGE
- pour Steredenn : Mr GAUBERT

en remplacement de Mme BALAY :

- pour le Conseil d'administration du Collège Broussais : Mme MASSART
- pour le Conseil d'administration du collège Vercel : Mme DESPRES

M. le Maire présente l'affaire

Monsieur le Maire

Avez-vous des propositions pour votre groupe M. Bertier ?

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, nous proposons Jean Gaubert qui me rejoindra à la commission des finances pour la minorité, Tatiana Paulange pour la commission d'action sociale, également Tatiana pour le comité de pilotage agenda 21 et pour le développement durable, pour la commission d'appels d'offres et la commission des marchés publics, nous souhaiterions que Michel Forget qui était jusque-là suppléant devienne titulaire et je serais suppléant à la place de Michel Forget, si vous en êtes d'accord ? Le conseil d'administration du CCAS : Michel Forget, le centre social : Tatiana et pour l'association Steredenn : Jean Gaubert.

Monsieur le Maire

D'accord très bien. Il y a le remplacement de Mme Balay comme suppléante au conseil d'administration au collège Broussais et Vercel, puisque désormais elle siège dans ce conseil d'administration en tant que conseillère départementale. Nous vous proposons pour le collège Broussais Christine Massart et Françoise Després pour le collège Roger Vercel. S'il n'y a pas d'oppositions sur les différentes propositions qui ont été faites, je considère qu'elle est adoptée. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien, il en est ainsi décidé.

AFFAIRE N°2

OBJET / AFFAIRES GENERALES – Camping Municipal – Demande de subvention au titre du contrat de territoire

Rapporteur : Mr LAGREE

Lors de la révision du contrat de territoire avec le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, par délibération en date du 3 octobre 2013, avait notamment retenu comme opération la réhabilitation du camping municipal, avec un montant d'aide s'élevant à 60 % du montant des travaux à entreprendre.

La ville de Dinan ayant été classée comme station de tourisme, par décret en date du 31 mai 2013, ce label d'excellence, limité à quelques communes en France, impose de maintenir et d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil touristique et notamment celle de ce mode d'hébergement que constitue le camping municipal, situé à proximité du centre historique de Dinan.

Cet équipement, qui comprend 49 emplacements, a connu une hausse sensible de sa fréquentation pendant la saison estivale de l'année 2015 (du 1^{er} juin au 30 septembre). Il a ainsi enregistré près de 5 000 campeurs cette année (sans compter ceux de moins de 7 ans bénéficiant de la gratuité) soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année précédente.

Le projet consiste à réaliser des aménagements tendant à améliorer la qualité d'accueil du camping :

- modification de la façade du bâtiment d'accueil ;
- remplacement du système d'accès au camping par la mise en place d'une borne rétractable ;
- aménagements paysagers ;
- réalisation de divers aménagements ludiques (espace boules,...)

Le montant de ces travaux est estimé à 45 000 € H.T.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- subvention département (60%) : 27 000 €
- autofinancement ville (40%) : 18 000 €

* *

*

Il vous est ainsi proposé :

- 1) de décider la réalisation de ces aménagements ;

- 2) de solliciter du Conseil Départemental l'attribution de subventions pour les travaux à réaliser, au titre du contrat de territoire ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

Le Conseil Municipal, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. Bernard Lagrée présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? C'est une demande de subventions avec le contrat de territoire et le Conseil Départemental, ce sont des travaux qui sont programmés qui, comme vous l'avez constaté a vu sa fréquentation augmenter cette année. Pas d'observations particulières ? Des abstentions ? Des oppositions ? L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°3

OBJET / URBANISME - Travaux de changement des menuiseries extérieures de la maison sise 10 rue du Château - Demande de subvention de M. DAVY

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 10 rue du Château est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Par arrêté municipal en date du 6 mars 2015, M. Amaury DAVY, propriétaire de la maison, a obtenu l'autorisation de changer les fenêtres et portes en bois de la maison.

Par courrier en date du 13 mai 2015, il a sollicité une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 9 416 € T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 942 €).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 29 juin 2015,

Il vous est proposé d'accorder à M.DAVY une subvention s'élevant à la somme de 942 € (neuf-cent-quarante-deux euros).

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces dispositions par **29 voix POUR** (Mr le MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme RIO (pouvoir à Mr BOBIGEAT), Mr GAUBERT (pouvoir à Mr BERTIER), Mme LAISNE (pouvoir Mr FORGET), **2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) et **2 abstentions** (Mr JOUINEAU, Mme BRIEC-LAME)

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Moi, j'aimerais m'abstenir, je ne suis pas intimement convaincu de la justesse de ces mesures, je sais que l'on en vote de temps à autre. Je différencierais peut-être les travaux de ravalement extérieur, des travaux d'huissierie, je pense que les travaux d'huissierie apportent un confort aux occupants, une isolation thermique et phonique, une diminution de facture de chauffage, peut-être serait-il intéressant de mettre par exemple 10% pour les travaux de ravalement qui sont en général très onéreux et qui sont lourds à effectuer, et qui participent pleinement à l'image des bâtiments dans le centre-ville. Pour des travaux de menuiserie, peut-être qu'il faudrait appliquer pourquoi pas 8%, c'est à la commission qui va décider. Je suis toujours perplexe par rapport à cette règle des 10%, c'est pourquoi, je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire

Bien, merci.

Madame Cécile Paris

Moi, j'ai à répondre, qu'effectivement 10%, ça peut paraître un quota assez important, mais quand on voit le nombre de fenêtres en PVC qui se multiplient partout, c'est justement une manière de lutter contre le PVC, puisque du coup les propriétaires passent par le service urbanisme, demandent l'autorisation de faire des fenêtres, on leur impose de faire des fenêtres en bois, plus chères que des fenêtres en PVC, et qui sont peut-être d'ailleurs moins isolantes, et en revanche, on leur accorde une subvention et si on fait la différence, ils sont quand même perdants.

Monsieur le Maire

Très bien, c'est un débat qui existe depuis que le principe même existe, de savoir quel est le niveau ? Est-ce qu'il faut le faire ? Quel est le montant et quels travaux faut-il prendre en compte ? Moi je considère que ces travaux participent à l'embellissement des bâtiments. On oblige les propriétaires et je vous rappelle que là, nous sommes en face du château en plus, à remplacer les fenêtres à l'identique, c'est-à-dire par des fenêtres en bois, et vous savez bien les uns et les autres que les fenêtres en bois coûtent évidemment bien plus chères que des fenêtres en PVC dont on ferait usage à d'autres endroits. Qui s'abstient ?

Monsieur Bruno Bertier

Tout simplement, il y a une liberté de vote, puisque nous avons eu le même débat au sein du groupe de la minorité.

Monsieur le Maire

Oui, cela transcende les groupes. Les abstentions d'abord : 2 abstentions M. Jouneau et Anne-Cécile Briec-Lamé. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 2 oppositions Tatiana Paulange et Stéphanie Missir. Qui est pour, levez la main et n'oubliez pas vos pouvoirs. Très bien je vous remercie.

AFFAIRE N°4

OBJET / COMMUNE NOUVELLE - Motion pour l'étude d'opportunité d'une commune nouvelle

Rapporteur : Mr le Maire

A l'heure où d'importants mouvements de réorganisation territoriaux se multiplient, la constitution d'une commune nouvelle du Grand Dinan se pose.

La ville de Dinan est irrémédiablement engagée dans un processus de rapprochement, avec les villes sœurs qui lui sont limitrophes, devant conduire à ne former qu'une seule et même commune.

Les coopérations sont quotidiennes, et vont en s'intensifiant.

L'agrandissement du périmètre intercommunal prévu au 1^{er} janvier 2017, permettra de rassembler des communes dans un ensemble cohérent et aux préoccupations proches, tout en dépassant le seuil démographique de 50 000 habitants, indispensable à la constitution d'une communauté d'agglomération. Ce préalable met l'ensemble des communes devant leurs responsabilités. L'enjeu transcende les clivages, il s'agit de porter un message porteur d'avenir pour les générations futures, d'exister et de continuer d'exister dans ce que nous sommes, et ce au moment où la Métropole rennaise, l'agglomération malouine et la future agglomération lamballaise sont aux portes de Dinan Communauté.

Il s'agit également d'anticiper les baisses programmées des dotations de l'Etat ; de maintenir et développer une capacité d'investissement importante ; de renforcer la position de la ville centre au sein de Dinan Communauté ; et d'accompagner une dynamique d'attractivité positive.

Pourtant, en ce mois de septembre 2015, à la suite d'une première tentative de rapprochement avortée de fusion entre Dinan et Léhon au 1^{er} janvier 2014, les habitants du territoire, ses forces vives entrepreneuriales, associatives, ainsi que les agents publics des différentes collectivités visées directement concernées, sont plongés dans l'expectative.

Il devient donc urgent, pour sortir de l'ambiguïté et de cette période de flou, d'élaborer LA MÉTHODE, LA DIRECTION ET LE CALENDRIER de la création d'une commune nouvelle.

C'est ce que se propose de faire la présente motion soumise aux conseils municipaux des communes intéressées par l'étude d'une commune nouvelle et au débat public.

I - La ville de Dinan et les communes intéressées proposent UNE MÉTHODE : le respect des aspirations légitimes des habitants et de chacune des communes partenaires.

Les communes intéressées s'engagent à concerter sa population avant de créer la commune nouvelle. Avant de procéder à cette consultation, nous souhaitons pouvoir présenter un projet de commune nouvelle, fruit du travail et d'un accord entre Dinan et les communes souhaitant y participer.

La ville de Dinan réaffirme sa totale disponibilité à ses partenaires pour participer aux travaux de préparation du projet et de détermination d'un calendrier précis auquel chaque partie prenante pourra se référer.

Afin que la construction du Grand Dinan soit le fruit d'un travail commun et d'une réflexion partagée avec les communes intéressées, il est souhaitable que la réflexion menée soit engagée avec des moyens communs.

Compte tenu de l'intérêt général pour le bassin de vie de Dinan d'une part, mais aussi des schémas de mutualisation proposés par Dinan Communauté, cette étude devra être associée et financée en partie par les instances communautaires.

Un cabinet d'étude ou un chargé de mission sera proposé pour venir en appui des élus et dirigeants territoriaux.

L'étude aura pour objet d'orienter la décision des élus qui disposeront alors d'éléments d'analyse fiables et argumentés en matière financière, organisationnelle, juridique et politique.

Elle devra interroger le projet de commune nouvelle à moyen et long terme et valider le bien fondé du projet au regard des enjeux énoncés plus loin (économiques, fiscales, identitaires, etc...) pour l'avenir du territoire.

La méthodologie de l'étude devra être conduite avec la culture de pédagogie selon un processus de participation (information, consultation, concertation, codécision) des communes intéressées par le projet.

Le cahier des charges de consultation pourra se baser sur cette présente motion.

Dans sa deuxième partie, la présente motion exprime clairement des propositions directes favorisant la réalisation de ces aspirations légitimes.

Le respect des forces vives du territoire, actrices de l'union des communes :

- le respect des agents publics employés par les communes qui souhaiteront s'engager dans cette démarche. Un calendrier permettant à tout à chacun d'appréhender les évolutions internes et les réorganisations auxquelles aboutiront progressivement la création d'une commune nouvelle ;

- le respect des entrepreneurs, artisans, commerçants, professionnels libéraux qui sont des acteurs quotidiens de la vie locale et des partenaires non moins quotidiens de nos collectivités ont eux aussi besoin de connaître plus précisément le calendrier et les modalités de la création de la commune nouvelle. Un certain nombre de leurs décisions, vectrices de croissance, peuvent légitimement en dépendre.

- le respect des bénévoles des associations sportives, culturelles, caritatives, sociales et autres qui œuvrent au quotidien aux côtés de nos communes à la qualité de vie du territoire. De la même façon que les agents publics ou les entrepreneurs, ils ont besoin de pouvoir se projeter dans un calendrier clair.

- le respect de nos concitoyens-contribuables qui aspirent très légitimement à une clarification du calendrier et des modalités de création de la commune nouvelle.

II - UN "CAP" POUR LA COMMUNE NOUVELLE

Il n'appartient pas à la ville de Dinan de dessiner seule le visage de la commune nouvelle.

Devant l'impérieuse nécessité d'avancer sur ce sujet comme sur les autres, sous peine de reculer, il est proposé de verser au débat les 8 PROPOSITIONS suivantes qui pourraient, si elles agréaient nos partenaires, constituer le socle du "Projet de commune nouvelle".

1 - ÉCONOMIE

Alors que les collectivités territoriales doivent faire face à une réduction inédite de leurs moyens financiers tant du fait des baisses drastiques de dotations de l'Etat que de la prise en charge de dépenses obligatoires nouvelles (comme la réforme des rythmes scolaires), la création d'une commune nouvelle a pour premier objectif de rationaliser l'action publique et de dégager progressivement des économies d'échelle sur tous les sujets de responsabilité des communes.

Dans cet objectif, la commune nouvelle devra :

- par ses efforts de gestion et les économies d'échelles obtenues, permettre de garantir le maintien des services publics existant au jour de la création de la commune nouvelle et bénéficiant aux familles du Grand Dinan.

Nous sommes attachées et habituées à un certain niveau et à une certaine qualité de service public (pour la garde périscolaire de leurs enfants, pour leurs loisirs, l'entretien des espaces et bâtiments publics, la vie culturelle, aides aux écoles, aux personnes âgées, etc.). Or, compte-tenu des contraintes budgétaires croissantes qui pèsent sur leurs finances, les communes auront de plus en plus de mal à offrir aux familles le même niveau de services et de prestations.

La conviction de la municipalité de Dinan, c'est que, sans réforme structurelle, sans création de communes nouvelles, les communes d'aujourd'hui seront progressivement contraintes de faire moins, c'est-à-dire de baisser le niveau de leurs services à la population.

Les communes intéressées par l'étude du Grand Dinan souhaitent également préserver le niveau de leurs services à la population dans une période de contrainte budgétaire et pour cela étudier les réformes structurelles nécessaires.

2 - FISCALITÉ

La fiscalité est l'un des épouvantails que les opposants agitent contre le projet de création d'une commune nouvelle. Loin des caricatures, il est proposé de mettre clairement le sujet sur la table.

Dans un contexte où il est illusoire et démagogique de dire ou de laisser penser que les impôts locaux pourraient baisser, il est utile de préciser ce à quoi les habitants de Dinan et des communes sœurs peuvent s'attendre.

- harmonisation fiscale

Au jour de la création de la commune nouvelle, les taux des taxes locales et les abattements fiscaux devront être "harmonisés". "Harmoniser" ne veut pas dire adopter le taux le plus élevé des communes initiales, mais faire converger les taux préexistants. Pour les Dinannais, harmoniser voudra dire rejoindre un "taux moyen pondéré" qui procurera les mêmes recettes à la commune nouvelle que celles issues de l'addition des communes initiales.

- modération fiscale

Bien organisée, la création de la commune nouvelle devrait pouvoir conduire, si toutes les parties œuvrent en ce sens, à une augmentation limitée des taux, pour les communes où ces taux sont les plus bas. S'il y a une augmentation, celle-ci ne pourra être que modérée et au service d'un projet majeur pour l'avenir du territoire et des générations futures.

3 - IDENTITÉ

Tout sera mis en œuvre pour préserver et renforcer les identités, les singularités, les particularismes des communes fusionnées.

Loin de porter atteinte aux identités qui en font sa richesse, la commune nouvelle devra tout à la fois veiller à son unité et défendre ardemment les identités de notre ville d'art et d'histoire.

- la commune nouvelle "Le Grand Dinan" devra cultiver sa propre identité, unitaire, mais aussi respecter et cultiver les identités fondatrices et naturelles qui la composent ;

- identité pays de la Rance ;

La commune nouvelle du Grand Dinan, ville-phare des bords de Rance, devra également cultiver et promouvoir son identité comme un site majeur auprès du Mont-Saint-Michel et de Saint-Malo ;

- identité touristique ;

La commune nouvelle du Grand Dinan devra mesurer pleinement sa dimension touristique. La commune nouvelle devra conforter son identité et sa dynamique.

La commune nouvelle du Grand Dinan a une richesse patrimoniale exceptionnelle : la vallée de la Rance, l'Abbaye Saint-Magloire, le Château de Léhon, le chemin de halage, le château de Dinan, les remparts, maisons à pans de bois, les sites gallo-romains, le port de Dinan-Lanvallay, le manoir de Taden ...

La commune nouvelle veillera singulièrement à la protection de ses espaces naturels en particulier, et de son environnement en général, dans une logique naturelle de développement durable, à la consommation raisonnée de son potentiel foncier.

4 - PROSPÉRITÉ

Les efforts de rationalisation de l'action publique et les économies d'échelle qu'ils permettront de dégager auront pour vertu d'améliorer la capacité d'investissement de la commune nouvelle et de l'intercommunalité.

Une fois confortée, la capacité d'investissement des communes intéressées devra en premier lieu être dirigée vers le développement l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, et vers le développement économique et touristique en particulier.

- priorité à l'emploi et au développement économique

Les multiples atouts doivent servir de catalyseur au développement économique et à l'augmentation des offres d'emploi. C'est un enjeu majeur et prioritaire pour la commune nouvelle et ses enfants et les générations nouvelles.

- communauté d'agglomération

L'enjeu du développement économique et de l'emploi est un enjeu qui s'élargit aux frontières du bassin de vie et qui, au titre de la loi, doit être appréhendé à l'échelle de la communauté d'agglomération

A brève échéance, les questions de transport public, de déchets, d'habitat et d'urbanisme seront elles aussi du ressort de la communauté d'agglomération dans la réussite de laquelle les élus de la commune nouvelle du Grand Dinan prendront toute leur part.

5 - PROXIMITÉ

La création d'une commune nouvelle de 15 000 à 23 000 habitants ne saurait être un obstacle à une gestion de proximité de l'action publique à laquelle les Côtissois, les Dinannais, les Tadennais, les Léhonnais et les Quévertois sont légitimement attachés.

La proximité devra ainsi être clairement organisée, et notamment par :

- l'institution de maires délégués. La commune nouvelle disposerait ainsi d'un maire, chef de l'exécutif municipal, et de 4 maires délégués représentant à la fois chacun des territoires municipaux initiaux et le maire unitaire chef de l'exécutif municipal.

- équilibre et proximité des services publics sur le territoire de la commune nouvelle.

La fusion des communes sœurs de Dinan ne saurait en aucun cas rimer avec concentration des services publics en un seul point du nouveau territoire municipal.

- la mise en place de rencontres périodiques de quartier facilitant les échanges entre les élus et les habitants.

6 - SOLIDARITÉ

Les économies progressivement réalisées par la création de la commune nouvelle et la prospérité nouvelle que ces leviers de croissance pourra engendrer autoriseront les élus à développer des actions fortes de solidarité, notamment avec :

- les familles, cellules vitales de notre société et premier échelon de solidarité,
- les personnes vieillissantes et âgées,
- les personnes ayant des difficultés à se loger,
- les personnes handicapées,

7 – CADRE DE VIE

Chacune des communes du territoire est reconnue pour l'excellence de leur qualité de vie qu'elles encouragent, confortent et développent au quotidien. Notre qualité de vie est un trésor que la commune nouvelle devra savoir protéger et faire fructifier, notamment à travers les 3 priorités suivantes :

- La première priorité de la commune nouvelle, dans ce domaine, sera le soutien à la vie associative, culturelle et sportive.
- 2e priorité : la préservation du patrimoine monumental et naturel : vallée de la Rance, forêt, sites naturels protégés, espaces agricoles, sites et monuments historiques, etc.
- 3e priorité : le renforcement de nos propres forces de sécurité publique par le développement d'une police municipale fusionnée.

8 – PROJET DE TERRITOIRE

Dans une démarche prospective et dans un esprit de concertation et de coopération avec Dinan Communauté, le Grand Dinan devra construire un projet de territoire. Ce projet concerne également tous les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs qui font la vitalité de ce territoire. Il devra orienter les différentes politiques publiques qui seront mises en œuvre sur le territoire en matière de développement économique, de cohésion sociale, de culture, de mobilité, d'habitat, d'aménagement, de préservation de l'environnement ou de rayonnement international et guidera l'action du Grand Dinan dans ses relations institutionnelles.

L'enjeu est de "Conjuguer épanouissement personnel et qualité du vivre ensemble".

Pour bien vivre, se construire et se réaliser chaque habitant de la métropole doit bénéficier d'un environnement qui lui permette, de se former, d'accéder à un emploi, de se loger, d'apprendre, de se déplacer, de se cultiver, de se détendre, de tisser des liens, de se soigner, de bien vieillir et plus largement de disposer de services efficaces et adaptés aux besoins de la société contemporaine.

L'objectif est de faire face à la recomposition des activités économiques au bénéfice de l'emploi, l'accueil de nouveaux habitants conjugué à une augmentation des phénomènes de précarisation sociale plus marqués que dans les décennies passées et la nécessaire transition énergétique.

Pour y répondre, le Grand Dinan et le territoire tout entier bénéficient de grands atouts. Le projet de territoire devra se construire sur plusieurs axes stratégiques élaboré à partir d'enjeux majeurs et décliné en plusieurs orientations traduisant des objectifs qui guideront les choix et les décisions pour bâtir le territoire de demain

III - Un "RENDEZ-VOUS" aux communes riveraines.

Rendez-vous pour la fusion le 1er juillet 2017.

Soucieuse de répondre aux engagements et aspirations de chacun, il est proposé de donner RENDEZ-VOUS à Léhon, Lanvally, Quévert et Taden le 1er juillet 2017.

Au 1er janvier 2017, les communes intéressées pourraient être prêtes à se regrouper avec la ville de Dinan. Dix-huit mois c'est un délai suffisant pour permettre à chacune de nos communes partenaires de se préparer sereinement à l'échéance.

Dix-huit mois, c'est un délai raisonnable pour résoudre, en amont de la création de la commune nouvelle, la plupart des difficultés d'organisation et d'harmonisation qui se présentent aux villes du territoire.

Dix-huit mois, c'est un délai optimal pour se donner le maximum de chances non seulement de réaliser mais de réussir l'union des communes sœurs de Dinan.

- Au 1er juillet 2016

Pour réussir l'union des communes sœurs de Dinan en une commune nouvelle, il est proposé toutefois une condition complémentaire : celle que la concertation des habitants des différentes communes ait lieu avant le 1er juillet 2016.

Ce moment de démocratie participative au 1er juillet 2016 permet d'offrir les meilleures conditions de préparation à l'union des communes.

Les différentes communes disposeraient ainsi de plus de 18 mois pour, d'une part, préparer avec leurs partenaires le "projet de commune nouvelle" (dont les conseils municipaux proposent une première trame dans la présente motion) et, d'autre part, organiser la consultation de la population.

La création d'une commune nouvelle regroupant les cinq communes au 1er juillet 2017, amènerait la création d'une commune de 23 000 habitants appelée à devenir une ville phare de la Bretagne et la deuxième ville des Côtes d'Armor, une ville qui porterait un nouvel élan pour notre économie locale, un nouveau souffle pour notre qualité de vie.

Si une ou plusieurs des 5 communes pressenties ne souhaitent pas intégrer la commune nouvelle, l'union préalable de plusieurs communes pourrait être une étape avant l'intégration de l'ensemble des communes bienvenues pour rejoindre le jour venu la nouvelle ville du Grand Dinan.

De même le territoire géographique pressenti sur les 5 communes riveraines pourra évoluer compte tenu du caractère urbain des autres communes faisant partie de l'unité urbaine de Dinan.

Il s'agit là d'un "rendez-vous" clair, direct, transparent, que la "méthode" et le "cap" présentés et proposés dans la présente motion rendent réaliste et raisonnable.

Vu les principes fondateurs de la commune nouvelle dont le statut a été créé par l'article 21 de la loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

Ainsi, il vous est proposé que :

- la Ville de Dinan engage la réflexion sur la constitution d'une commune nouvelle selon cette méthode de concertation avec la population et les communes partenaires, cette direction et ce calendrier ;
- la Ville de Dinan prene l'attache d'un cabinet de conseil avec Dinan Communauté et les communes qui souhaiteront s'engager dans cette démarche pour les accompagner.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions

Monsieur le Maire

Nous arrivons à l'affaire la plus importante de ce conseil, puisqu'il vous est demandé d'adopter une motion pour la commune nouvelle, ce que l'on appelle plus aisément, plus vulgairement « le Grand Dinan ». C'est une affaire dont on parle depuis de très longues années, puisque j'ai découvert dans un quotidien local qu'en 1801, le conseil municipal de Dinan s'était déjà interrogé sur l'opportunité de fusionner avec les communes voisines et de créer déjà le Grand Dinan.

Plus récemment, plus proche de nous, en 1970, un de mes prédécesseurs, Yves Blanchot, avait écrit une lettre ouverte qu'il avait adressée notamment au Président du district de l'époque, René PLEVEN, qui était aussi Député et Président du Conseil Général, en lui disant : « M. le Président, dans l'intérêt du territoire, il faut que le district, qui était composé à l'époque de sept communes, devienne une commune nouvelle et donc qui constitue le Grand Dinan », ça ne s'était pas fait. Ensuite, à chaque élection municipale, 1977, 1983, 1989, 1995, 2001, 2008, puis 2014, ce débat a occupé les esprits, à chaque fois, à un moment ou un autre dans la campagne électorale, nous sommes interrogés par les dinannais, de savoir pourquoi nous ne faisons pas le Grand Dinan. En 2013, une initiative avait été prise, par René Benoit qui était Maire de Dinan et par Léo Carabeux qui était Maire de Léhon, une tentative de rapprochement, et malheureusement, cette tentative de rapprochement a avorté pour diverses raisons, néanmoins le débat avait été ouvert et il y avait pour certaines et certains de vous qui siégeaient déjà dans cette enceinte, une séance privée du conseil municipal avait été organisée où, nous avons eu les uns et les autres l'occasion d'échanger sur ce sujet et de faire un certain nombre de propositions et de suggestions. Je crois, comme je m'y étais engagé, que le moment est venu d'apporter une réponse à ce débat qui a maintenant plus de 30 ans.

Dinan et les communes voisines, n'ont toujours pas répondu à cette question, alors même que sur le territoire national, régional, départemental, nombre de communes ont avancé sur ce sujet. On pourrait donner quelques exemples : Saint-Malo, Lamballe, Lannion, Saint-Brieuc, etc. Nombre de communes ont réussi cette fusion, certes ça n'est pas une opération simple, puisque vous savez que la loi Marcellin de 1971, qui a organisé les fusions de communes, c'est plutôt traduite par un échec, nous en avons aussi près de nous, Plouër-Langrolay, ça n'a pas marché, Lanvally-Tressaint-Saint-Solen, ça a été un petit peu compliqué, Pleslin-Trigavou, ça a plutôt bien fonctionné. En 2012, le législateur, considérant que le corpus juridique était jusqu'à présent trop contraignant, a assoupli les conditions juridiques et réglementaires et la loi a permis que par des délibérations simples des conseils municipaux et bien que l'on puisse constituer des communes nouvelles. Cette loi a été précisée, complétée, le 16 mars dernier, par une nouvelle loi qui a renforcée, complétée ces dispositions de 2012. C'est sur cette base que j'ai décidé et j'espère que vous me suivrez sur ce sujet, qu'il était temps que nous apportions aux dinannais la réponse à cette question.

J'ai pris l'initiative de rencontrer l'ensemble des Maires des communes voisines, le Maire de Quévert, de Taden, de Lanvally et de Léhon, j'ai eu des échanges avec eux, nous nous sommes rencontrés collectivement, à quatre reprises, il y a eu aussi des réunions avec les Maires de la périphérie, je crois qu'il était important aussi que les Maires échangent entre eux sur l'opportunité de créer le Grand Dinan. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons une histoire commune, nous sommes tous d'accord pour dire que dans l'intérêt du territoire, il y a quelque chose à faire. Nous sommes tous d'accord pour dire que, Dinan, ville centre d'un pays à l'est du département des Côtes d'Armor, aux portes de Saint-Malo et de Rennes, doit rayonner et pour cela, doit renforcer son attractivité. Nous sommes tous d'accord aussi pour constater qu'il y a des difficultés, nous aurons l'occasion d'y revenir, qu'il y a des obstacles, qu'il y a un attachement des habitants à leur commune, qu'il y a des difficultés notamment au niveau de la fiscalité, qu'il y a aussi des histoires de services qui peuvent être différents. Il va falloir faire preuve de beaucoup de pédagogie, et il va falloir évaluer bien évidemment les avantages et les inconvénients de la création de cette commune nouvelle. A l'heure même où, le paysage

institutionnel et administratif est en train considérablement d'évoluer, nous allons peut-être tout à l'heure échanger sur le schéma de coopération intercommunal, sur lequel nous ne voterons pas, mais j'ai souhaité qu'avant le vote du mois de novembre, vous ayez l'information. Ce schéma de coopération intercommunal va faire passer le nombre de collectivités dans le département des Côtes d'Armor, de 30 à 9, il va donc constituer de grandes intercommunalités. Nous voyons bien que le paysage administratif et institutionnel évolue considérablement, on voit bien aussi sur la loi de base de 2012, se crée un certain nombre de communes nouvelles, que les compétences entre le Département et la Région sont aussi en train d'évoluer. Clairement, aujourd'hui ces évolutions, nous, élus de Dinan, nous interpellent, nous ne pouvons pas faire comme-ci autour de nous rien ne se passait, comme-ci notre intercommunalité n'allait pas grossir, nous ne pouvons pas faire comme-ci nous n'avions pas de réponse à apporter à nos concitoyens, et des défis pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre ville.

Je crois que ce principe même de communes nouvelles, ne remet pas en cause la commune, qui a prouvé à de très nombreuses reprises dans l'histoire qu'elle était la structure la plus efficace, que l'on pouvait connaître en termes de démocratie, de solidarité, de proximité. Nous savons aussi que les équipes municipales, dans les communes y compris les plus modestes, déploient des actions très faibles dans tous les domaines et qu'ils font face aux attentes des habitants, des entreprises, des acteurs du territoire, pour porter des projets de développement, d'aménagements économiques, sociaux, culturels et éducatifs. La création de structures plus importantes ne doit pas remettre en cause ce qui fait l'essence même de notre démocratie, c'est-à-dire l'investissement des élus locaux, et c'est aussi sur cela qu'il faudra être vigilant. Il me semble, comme je le disais qu'une ville ou une commune plus importante, ça nous permet aussi d'avoir la taille critique qui, nous permet de porter des politiques publiques et des projets à l'échelle du territoire.

Aujourd'hui, on va en parler tout à l'heure sur l'intercommunalité, je dirais que nous avons une volonté partagée, de voir le pays de Dinan préserver son identité, nous avons une volonté partagée de voir le pays de Dinan resserrer ses liens, se rassembler. Tous les élus du territoire s'accordent pour dire que nous avons besoin collectivement sur le territoire d'une ville centre qui soit forte, d'une ville centre qui pèse, d'une ville centre qui soit justement capable de fédérer et de rassembler les énergies. Je vous invite à imaginer ce que serait devenu un paysage qui par exemple aurait une communauté d'agglomération, puisque nous serons communauté d'agglomération au 1^{er} janvier quoi qu'il arrive, cette communauté d'agglomération fera 62 000 habitants, mais si nous avons Rance-Frémur et Caulnes, un peu plus s'il y a Broons, mais si demain nous avons une communauté d'agglomération à l'échelle du pays de Dinan, 110 000 habitants. Si nous souhaitons, si nous voulons que ce territoire soit tout simplement gouvernable, soit cohérent, équilibré, je crois que tous les élus du territoire sont d'accord pour dire que nous avons besoin d'une ville centre qui démographiquement, économiquement, institutionnellement fasse le poids. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Cette motion que je propose à votre vote ce soir, et je vous précise, qu'à l'heure même où nous nous réunissons, le conseil municipal de Léhon se réunit sur le même sujet. Cette motion n'a pas ce soir pour objectif de dire : nous faisons le Grand Dinan, nous faisons cette commune nouvelle, mais d'engager la procédure qui nous permettra à la fin de l'année 2016 de répondre à la question. Le moment est venu de répondre à cette question essentielle pour notre territoire, pour l'avenir de notre territoire. Je souhaite que sur ce sujet, qui est un sujet fondamental, que le conseil municipal de Dinan soit rassemblé, pour porter ce grand projet, car, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans mes propos, c'est l'intérêt même du territoire du pays de Dinan qui est en jeu.

Monsieur le Maire présente la motion.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, mes chers collègues, avec la loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, le train de l'histoire est en marche concernant la réorganisation de nos intercommunalités, et par ricochet dans de nombreux cas de ville centre, vous l'avez dit tout à l'heure.

Demain, l'agglomération dinannaise pourra dépasser les 60 000 habitants, vous nous avez annoncé ce soir même 110 000 habitants, comment imaginer et je suis d'accord avec vous, une ville centre avec 11 000 habitants ? Il est important qu'elle soit la locomotive de ce nouveau territoire, qu'elle soit incontournable en termes d'attractivité, c'est-à-dire, pour l'emploi, l'économie, l'éducation, la jeunesse, nos séniors, les transports, l'environnement, le tourisme, le logement, le monde associatif, les services publics. Il faut donc que la ville centre pèse de tout son poids sur la nouvelle agglomération, il faut qu'il y ait une vraie volonté des cinq communes qui sont : Lanvallay, Taden, Quévert, Léhon et notre ville de Dinan pour travailler sur ce rapprochement et que l'on ait le temps nécessaire à ceux, pour qui la réflexion est plus longue. Le danger serait une union à minima et on pense à Dinan et Léhon, une union à deux, rapide, ferait que l'on soit passé à côté d'une chance historique et se serait là, disons-le, un échec. Je ne crois pas M. le Maire, quand vous nous dites tout à l'heure, que cela pourrait se faire par étapes, je pense, contrairement à vous, qu'il ne faut pas que le train passe deux fois sur quelque chose de cette importance, et qu'il faut plutôt travailler pour que les cinq communes aillent dans le même sens au même moment. Certains esprits chagrins pourraient y voir même là, plus un coup politique de deux Maires, afin de redessiner une carte électorale en vue des prochaines municipales et ce, sur le dos d'un enjeu majeur pour les générations à venir, mais je sais M. le Maire que vous n'êtes absolument pas dans ce calcul, et que vous avez une vraie volonté de bâtir ce Grand Dinan.

Il y a également une deuxième raison sensible qui est la baisse des dotations de l'Etat, sujet que vous nous servez régulièrement, et qui sont, je le rappelle le fruit d'une baisse des dépenses nationales de 50 milliards, là où certains en cas d'alternance en 2017, et je pense à vos amis de la droite conservatrice, voudraient 120 à 150 milliards d'économie, et donc, une baisse encore plus importante de ces mêmes dotations. La conjonction de ces deux éléments, nous emmènent donc à avoir ce débat qui est vital pour l'avenir de notre territoire, débat que vous nous présentez ce soir à travers cette motion. C'est une démarche que nous approuvons, puisque nous avons pris cet engagement pendant la campagne municipale, et nous aurions pris une telle initiative si nous avions gagné ces élections municipales. Le périmètre du Grand Dinan tel qu'il est défini avec ses cinq communes, a de vrais atouts de par sa situation géographique, mais il doit trouver des synergies et avoir de vraies stratégies de développement. Taden, Quévert et dans une moindre mesure Léhon, ont sur leur territoire des zones économiques et commerciales de la future ville centre. Lanvallay a également cet atout avec en plus un positionnement géographique exceptionnel, car tournée vers notre capitale régionale et la métropole rennaise qui est aujourd'hui en plein boom économique. Nous sommes à 40 minutes de Rennes, il se fallut de voir chaque matin ou chaque soir le trafic routier entre les deux villes, je fais partie de cela et je crois certains autour de cette table également. Une vraie coopération doit naître entre ces deux pôles, nous devons nous tourner vers Rennes. On le voit se priver d'une de ces villes pour la constitution d'une nouvelle entité serait dommageable, mais chacune des communes citées doit être maître de son destin, nous devons en rien négliger ou contraindre le souhait des habitants et des élus.

Il y a donc ce texte que vous nous proposez ce soir, je vous l'ai dit, nous approuvons votre initiative. Aurions-nous présenté un texte aussi précis, peut-être pas, et ce afin de ne pas trop enfermer le débat, mais il a le mérite d'exister et on vous le concède. Sur la méthode, vous nous dites, je vous cite : « les communes intéressées s'engagent à concerter leur population afin de créer la commune nouvelle », je crois que malheureusement vous nous n'avez pas répondu ce soir, parce que moi ma question était de dire : de quel type de concertation parlez-vous ? Accord de chaque conseil municipal, la loi de 2012, à laquelle vous avez fait référence, ou un véritable référendum décisionnaire, proposé à l'ensemble des habitants ? Nous y reviendrons tout à l'heure. Vous nous parlez des schémas de mutualisation, c'est primordial, il est dommage au passage que cette mutualisation n'est pas été préparée en amont, nous aurions pu faire ce travail il y a plusieurs années. Je pense à la voirie avec ces différents services municipaux, je pense au CREC, à la bibliothèque, cela aurait rendu le débat plus facile aujourd'hui pour certaines communes.

Sur vos huit propositions, d'abord sur l'économie, je vous ai dit les enjeux économiques vont bien au-delà de la baisse des dotations de l'Etat, l'enjeu principal est de maintenir un niveau d'investissements

important et en même temps de baisser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité. De cette union que vont gagner en termes de qualité de vie, de service public, d'infrastructures, de transports, d'enseignement, d'environnement, et de logement, les Cottois, les Dinannais, les Tadennais, les Léhonnais et les Quévertois ? C'est à cette question que nous devons répondre. Sur la fiscalité, je ne sais à qui vous pensez quand vous parlez des épouvantails que les opposants agitent ? J'espère que vous ne pensez pas aux élus de certaines communes qui, et c'est un fait, ont un niveau d'impôts locaux plus faible que Dinan, ce sujet est légitime, il faut là aussi, que les élus et les habitants de ces communes sachent quelles seront les contreparties pour eux, de cette harmonie fiscale et les bénéfices d'une telle union ?

Sur l'identité, nous retrouvons là votre passion pour les vieilles pierres, oui bien sûr il y a une identité du Grand Dinan, une identité touristique, mais le tourisme et notre patrimoine, et c'est là une de nos divergences depuis le début de ce mandat, ne sont pas nos seules priorités, nous ne pouvons pas tout miser sur le tourisme et le patrimoine, n'est-ce pas Mme Paris ?

La prospérité, rien à redire, nous devons tous rester à notre place pour la prospérité de notre territoire et de ses habitants.

Sur les économies d'échelle que vous avez citées tout à l'heure, je pense qu'elles ne viendront pas tout de suite, on l'a vu sur certains regroupements, les régions vont avoir un nouveau périmètre, il est évident que ça n'est pas sur les premières années que l'on aura automatiquement et très rapidement des économies d'échelle. Je pense qu'il ne faut pas tout miser sur des économies d'échelle au moins dans un premier temps, c'est notre avis.

Je souris quand même malgré tout, quand vous nous dites qu'à brève échéance, les questions sur le transport public, les déchets, l'habitat et l'urbanisme seront elles aussi du ressort de la communauté d'agglomération dans la réussite des élus, et je vous cite : « dans lesquels les élus de Dinan prendront toute leur part », je souris parce que je vois comment pour le dossier de l'eau, de la fin proche de notre concession, les élus de Dinan ne sont absolument pas associés, je me dis que si en plus le Grand Dinan nous donne des vertus de travail en équipe, d'associer plus votre conseil municipal sur des dossiers primordiaux, alors nous aurons atteint l'objectif M. le Maire.

Sur la solidarité et le cadre de vie, je n'ai rien à rajouter sauf peut-être sur le sport où là vraiment, une mutualisation, une mise en commun de certains équipements sportifs auraient été appréciés depuis longtemps par l'ensemble des habitants, et la gestion cocasse et ridicule du stade Maurice Benoist aurait pu être ainsi évitée.

Sur le projet de territoire, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous pour conjuguer l'épanouissement personnel et la qualité de vie, de vivre ensemble.

Enfin, je terminerai par le calendrier que vous nous proposez, pourquoi 18 mois ? Est-il vraiment suffisant pour faire un vrai travail de concertation avec les élus mais aussi les habitants, car ne l'oublions pas, ils ont leur mot à dire. Ce calendrier nous paraît, M. le Maire un peu juste pour tout vous dire, et de plus, il donne le sentiment d'une marche forcée qui privilégie l'axe Dinan-Léhon, et je vous l'ai dit tout à l'heure une union réduite à Dinan et Léhon, ne répond absolument pas aux impératifs et aux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Il faut donc se donner plus de temps pour le débat public et la concertation avec les habitants.

En conclusion M. le Maire, je vous le redis, le groupe de l'opposition soutient votre initiative, désormais le plus difficile reste à faire, vous devez jouer collectif tout d'abord avec les quatre autres communes, mais vous devez jouer aussi collectif avec votre propre conseil municipal et sur ce point nous serons vigilants. C'est un exercice que nous savons qui ne vous est pas naturel, mais vous n'avez pas d'autre choix sur un sujet aussi primordial.

Avant de prendre une position sur ce texte, nous avons évidemment quelques questions et quelques éclaircissements à vous poser. Je vais revenir sur la concertation et qui devra prendre in fine la décision ultime ? A priori, vous penchez sur les conseils municipaux, sur une question aussi importante, bien au-delà de notre mandat, qui engage pour des générations à venir, la parole doit revenir au peuple je dirais, ça nous paraît nous, groupe de l'opposition être primordial. Il est impossible d'imaginer que seuls les

conseils municipaux in fine, donnent seuls leur avis sur une telle union. Il est important que l'ensemble des habitants, et la loi vous le permet, fassent ce choix directement à travers les urnes. Là, j'espère que vous allez ouvrir un débat sur ce sujet, parce que ça me paraît assez difficile d'aller dans ce sens.

Pourquoi juillet 2017 ? Est-ce qu'on ne peut pas repousser ce calendrier ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, on pourrait au moins se donner jusqu'à fin 2017, cela permettrait quand même deux années de vraie concertation, de travail avec certains élus et certaines communes qui ne sont pas au même niveau d'acceptation de ce Grand Dinan que vous, que nous, je pense qu'il faut donner du temps au temps, nous ne sommes pas pressés, le mandat s'arrête en 2020, fin 2017 serait beaucoup plus raisonnable certainement que l'été 2017 et nous gagnerons là, un semestre de réflexion bien nécessaire. Ce sera ma dernière question avant de donner la parole à mes collègues, comment souhaitez-vous associer votre propre conseil municipal ? Bien entendu nous, les élus de la minorité, nous souhaitons la constitution d'un groupe de travail pour Dinan, qui travaillerait en concertation avec les habitants et nous souhaitons y être associés. Voilà mes trois questions M. le Maire pour ce début de débat.

Monsieur Didier Déru

Je dirais enfin ce dossier arrive sur la table, pas enfin pour vous M. le Maire, mais si ce dossier était arrivé il y a quelques années, s'il y avait une véritable volonté, je pense que nous n'aurions pas eu à subir un certain nombre de faits, qui ont été un peu désastreux pour Dinan, même s'il y a des coups qui ont été rattrapés par de la mutualisation, je pense à l'hôpital, je pense au tribunal, à la banque de France, à la police. Pourquoi je dis ça ? Parce que de Paris, de là-haut, on regarde quoi ? On ne regarde pas ce que la loi nous permet aujourd'hui, c'est-à-dire une communauté d'agglomération, parce que l'agglomération fait 15 000 habitants, on regarde les chiffres précis, et c'est par rapport à ces chiffres précis parce que nous avons perdu de la population que nous avons subi un certain nombre de conséquences, donc enfin et maintenant, il faut s'atteler au travail.

Je dirais également que cette affaire s'inscrit en parallèle de l'affaire dont nous allons parler tout à l'heure puisqu'il s'agit d'une modification du bloc communal, et tout à l'heure nous allons voir les modifications des blocs intercommunaux. Tout à l'heure, ça ne va pas être une évolution, c'est une révolution qui est proposée, passer de 30 communautés à 9 communautés, c'est une véritable révolution. On ne la perçoit pas ici directement, puisqu'on est habitué à une communauté intégrée, on a une communauté qui frise les 50 000 habitants, mais dans certains territoires, c'est un vrai sujet. Je rejoins ce qui a été dit, comment pouvoir être à la tête d'une ville centre d'une communauté d'agglomération qui pourrait être de 60 000, 70 000, voire dans un deuxième temps plus de 100 000 habitants, c'est tout simplement ingouvernable, ça n'est pas possible. Alors sachons saisir l'opportunité que nous aurions dû saisir avant, qui est, tant que nous avons encore la main de le faire en totale liberté avec nos voisins, cette commune nouvelle. Quand on regarde les choses, on y voit que des intérêts et on y voit que des avantages. Léhon qui est totalement imbriquée dans Dinan, avec des taux d'imposition qui sont identiques est effectivement la chose la plus simple à faire. Je rejoins Bruno Bertier sur le fait de dire qu'il faut que l'on soit convainquant et qu'on ne fasse pas une fusion à minima.

Taden et Quévert, je ne l'oublie pas, sont les poumons de l'activité économique du Grand Dinan et Lanvallay, je partage l'avis de Bruno Bertier, je crois que c'est partagé unanimement, c'est la porte vers la capitale régionale, et on sait aujourd'hui que c'est par cette voie de communication, à fortiori, si le serpent de mer de la rocade sud veut bien un jour sortir des tiroirs, que se fera le développement. C'est bien avec l'ensemble de ces communes qu'il faudra travailler. Je crois que M. le Maire sera d'accord avec moi, parce que nous avons vécu un nombre de sujets, de discussions, d'heures de réunions ensemble, il va falloir être excessivement pédagogues et prudents sur la méthode que l'on va adopter. Ce qui peut nous paraître naturel, à savoir augmenter notre population urbaine, ce qui est légitime par rapport à la ville centre, par rapport à nos charges de centralité, il faut voir comment nos voisins nous perçoivent, et on a eu l'occasion de le voir avec M. le Maire, avec les problèmes d'intercommunalité. Il y a toujours ce sentiment de rivalité ou de sous-estimation entre la commune et la ville. L'importance de la ville peut faire peur, c'est pour cela qu'il va falloir effectivement associer de très près l'ensemble des communes pour

que ça soit un projet d'adhésion, c'est fondamental sur un certain nombre de sujets. Il ne faut pas que ça apparaisse comme une décision qui arrive comme ça, on en parle depuis 20 à 30 ans, on est là pour le faire, maintenant il faut monter dans le train, non, il faut écrire ensemble notre histoire, il faut que les élus des 4 communes soient convaincus, il y a un mot qui me gênait dans la motion, ça n'est pas un mariage, mais c'est bien un regroupement. Nous devons partir effectivement d'un existant, et construire ensemble et tous ensemble le projet de la nouvelle commune. Merci et bon travail.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je voulais dire que c'est un moment important, déjà, je suis contente que l'on aborde le débat tous ici sereinement, et que l'on apprécie l'initiative que l'on a menée.

Moi, dans cette démarche des communes nouvelles, je vois quatre intérêts. Je vois d'abord l'intérêt que c'est un gage d'autonomie parce que quelque part c'est un regroupement volontaire que l'on propose aux Maires, on est dans l'acte 3 de la décentralisation, mais c'est tout de même une démarche volontaire que les Maires vont mener vers les communes qui les entourent. Je trouve qu'aujourd'hui, quand on est dans un cadre souvent très contraint, un cadre qui nous est imposé par l'Etat, la plupart du temps, je trouve que là, c'est intéressant de pouvoir faire cette démarche volontaire, de pouvoir se rapprocher des communes qui nous ressemblent. Je pense que c'est une formule efficace qui permettra plus tard, à terme, de dépenser moins, il ne faut pas y voir non plus quelque chose de merveilleux, ça se mettra en place petit à petit, il y aura des moyens humains mieux utilisés, des moyens financiers, et on peut aller plus loin sur des moyens immobiliers. Il y aura aussi, à mon avis, une rationalisation et une baisse de fonctionnement des collectivités. Il y a déjà des initiatives, M. Bertier vous disiez qu'il n'y en avait pas, il y a des initiatives, par exemple celle du centre de loisirs où nous avons aujourd'hui une convention entre Dinan et Léhon, c'est un petit pas, c'est une main tendue, mais c'est déjà un travail que nous menons en commun. On ne peut pas mener de travail à plus grande échelle si on ne décide pas de s'unir et de s'allier, cette expérience, nous l'avons faite avec Léhon, mais cette main est tendue aussi vers les autres communes. Lanvallay a déjà un centre de loisirs, il y a deux sites, deux centres, on peut travailler là-dessus, et puis pour Taden et Quévert la main est aussi tendue pour travailler avec nous. Il y a plein de petits dossiers ou de petites choses qui, aujourd'hui, ont du sens, et on voit bien aussi que la commune nouvelle prend de plus en plus de sens.

Mon deuxième point, c'est qu'on était dans une entité autonome, donc du coup pas verrouillée par l'Etat, et que nous sommes ici maître de notre avenir, c'est-à-dire que nous allons choisir de l'avenir que nous voulons donner à notre bloc local, à notre bloc communal. Si nous ne donnons pas un signe positif, je crois que nous allons ruiner quelque part la possibilité de continuer à exister, c'est-à-dire que les frontières de notre commune, même si la ville de Dinan est une grande commune, nous aurons aujourd'hui de moins en moins de marge de manœuvre. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de prendre le train de l'histoire, de ne pas rester sur le marchepied, il faut réellement le faire et lever tous les freins, les inquiétudes des communes qui nous entourent et en particulier sur les questions de la fiscalité.

Pour le troisième point, j'ai noté que du coup le cadre doit être construit avec des identités communes, vous aimez bien taquiner mes collègues sur le fait de l'histoire, de la culture et du tourisme, mais si nous n'étions pas une ville touristique, nous devrions chercher à nous rapprocher de communes qui partagent notre identité, ou une identité culturelle, historique, ou qui ont tout simplement des similitudes. Je pense en particulier à la commune de Léhon, où il y a des quartiers où il y a des rapprochements à faire avec notre quartier prioritaire où il y a aussi des difficultés sociales, il n'y a pas que ce côté historique et culturel, on partage aussi sur certains quartiers une même sociologie, une même typologie de population, donc on n'est pas que dans le volet historique et culturel. Il y avait un ancien Ministre de l'aménagement du territoire qui disait : « la commune nouvelle offre un équilibre entre une gestion mutualisée et intégrée et la préservation des identités historiques et culturelles », donc je crois que c'est un peu plus large que la simple étiquette de ville d'art et d'histoire que nous pouvons avoir.

Enfin, c'est mon quatrième point, je crois que la création d'une commune nouvelle c'est aussi une arme, c'est aussi un outil face à la nouvelle donne des intercommunalités. Les intercommunalités vont prendre

des dimensions XXL dans certains cas et notre poids historique de communes n'existera plus, même pire, les territoires ruraux s'ils ne s'unissent pas auront des difficultés à se faire entendre. Je crois que la commune nouvelle est un moyen de restructurer les choses, et aussi de démocratiser le fonctionnement de ces grandes intercommunalités. Pour terminer, je dirais que quelqu'un, dans son parcours politique qui a défendu le progrès, la modernité, qui a apprécié les idées nouvelles et qui a combattu les dogmes et les conservatismes, j'apprécie aujourd'hui qu'il soutienne les initiatives de M. le Maire.

Monsieur David Brunet

Je rejoins ma collègue Anne-Sophie Guillemot pour dire qu'il y a des projets qui ont été menés conjointement avec différentes communes, je pense qu'à termes les projets vont être peaufinés et lissés au fur et à mesure entre les différentes communes qui veulent s'associer à cette fusion. Pour avoir rencontré le Maire de Taden et pour rejoindre ce qu'a dit M. le Maire tout à l'heure, les deux problématiques qui se posent c'est en matière de fiscalité et de représentativité. En matière de représentativité, je pense que cette proposition tient sa parole, en proposant des élus et des Maires des quartiers du Grand Dinan, je pense que dans ce cadre-là il n'y a pas de crainte par rapport à ceux qui ont peur de perdre leur représentativité par rapport à leur quartier. Au niveau de la fiscalité, c'est vrai que douze ans de lissage de la taxe d'habitation seraient nécessaires pour pouvoir convaincre tous les habitants de cette nouvelle commune.

Par contre, je reviendrais sur le fait M. Bertier que vous dites que ce calendrier est un peu court, je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas tourner autour du pot, on ne va pas passer trois ans à essayer de dire, de voir comment on peut lancer la discussion, je pense que toutes les communes environnantes sont au courant qu'une nouvelle commune va se faire et à un moment donné, il faut prendre une décision, en sachant bien sûr que des choses restent à configurer pour cette nouvelle commune.

Monsieur Didier Déru

On ne me reconnaîtrait plus si je ne posais pas la question sur le cabinet de conseils, sur les études. Il s'agit de se faire accompagner, je le comprends parfaitement, je le vois et je le comprends d'un point de vue fiscal, savoir s'il y avait d'autres accompagnements possibles, je suis très partagé sur certains cabinets de conseils qui peuvent orienter la position des élus, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, M. Bertier a évoqué tout à l'heure la consultation de la population, moi aussi, lors du dernier mandat, quand il s'agissait de regrouper Dinan et Léhon, j'avais pris la parole en disant qu'à la dernière campagne municipale, pas celle que l'on vient de vivre mais celle d'avant, on n'avait pas trop eu ce sujet de débattu donc il fallait consulter la population. Ici, je pense que l'idéal serait de consulter la population, par contre je mettrais un léger bémol, non pas à la consultation de la population, mais à la démarche que nous allons devoir avoir, de mobilisation et d'entrée en campagne électorale, parce que l'on sait que sur ce genre de vote, nous n'avons pas l'habitude des votations telles que les Suisses prennent l'habitude de le faire, et les gens peuvent être tout à fait motivés, mais ce sont les gens qui votent contre. Les gens qui votent pour, trouvent ça tellement évident qu'ils ne se déplacent pas nécessairement pour voter. Oui pour la parole au peuple, mais cela nécessite que tous ensemble et de façon unie, nous puissions entrer en campagne pour la mobilisation sur l'ensemble du territoire nouveau.

Monsieur Bruno Bertier

Simplement pour répondre, j'avais peur qu'il n'y ait plus de Gaulliste autour de cette table, M. Déru je vois que vous vous rapprochez de nous sur le mode de consultation. Oui, je suis entièrement d'accord avec vous, nous n'avons pas l'habitude d'organiser de tel référendum, mais là, on a le temps d'organiser les choses, de donner du temps au temps, et je pense que c'est jouable. Mais c'est vrai, il y aura un vrai souci de mobilisation notamment pour les partisans du oui, je partage.

Madame Françoise Després

Moi je pense qu'effectivement, en termes d'étapes, une co-construction d'abord entre les élus des communes concernées me semble extrêmement importante avant d'aller au-delà, après il appartiendra à chaque conseil municipal de se tourner vers sa population. Il me semblait qu'il y avait une étape indispensable comme intermédiaire et d'ailleurs pédagogiquement de se préparer, ça n'est pas rien, c'est un sujet complexe et on sait bien que pour tout le monde ça sera un peu une difficulté. Au-delà de toutes ces difficultés rencontrées je crois que c'est important de rappeler que c'est d'abord un très beau projet, et c'est une très belle perspective. Je fais partie des gens très convaincus qui ont entre autre motivé mon entrée dans ce conseil municipal pour aller vers ce Grand Dinan, le souci quand je vais sur les communes environnantes, je vois bien très souvent, ça fait partie des inquiétudes prioritaires : la proximité. Dans la co-construction, je crois que c'est une étape préalable à toutes les discussions, comment chacun sera reconnu, et sans doute par la proximité des élus qui seront représentatifs. Je vous remercie.

Monsieur Michel Forget

Je ne vais pas tout reprendre, je crois que c'est Didier Déru qui a dit qu'il fallait que ce soit vraiment un projet d'adhésion. Je crois qu'il est important qu'à l'heure où, la parole politique, les projets faits par des élus sont souvent critiqués, car pas assez participatifs. Moi, je pense que la garantie que l'on a de créer quelque chose de solide, même si c'est compliqué, passe par une réelle consultation avec un référendum qui soit décisionnel. Pourquoi ? Parce que ça nous obligera les uns et les autres, à travailler ensemble, comme vous l'avez compris, on est tout à fait partie prenante d'une commune nouvelle, ça nous obligera à faire œuvre de pédagogie, de concertation, de conviction communes, y compris avec les autres communes. Je pense que c'est important, il faut absolument éviter, Bruno Bertier l'a dit, un accord rapide avec Léhon. Effectivement, il n'y a rien de plus néfaste et destructeur, que d'arriver à ce que des communes de proximité se retrouvent devant une espèce de fait accompli à un moment ou à un autre. On sait que la dynamique est vers une restructuration des communes, on sait bien que si déjà il y a un pôle Dinan et Léhon, même si Taden, Quévert et Lanvallay sont un peu réticents, on sait bien que cette dynamique est en route et que tôt ou tard ils seront contraints par un certain nombre de faits de rejoindre cette agglomération. Là, ça sera très contre-productif parce que ça sera subi. Je pense que l'on n'a pas d'autres choix de le mener à cinq le plus loin possible et en prenant vraiment l'engagement de concertation en référendum décisionnel qui obligera les uns et les autres à avoir un réel projet.

Je me réjouis que l'argument qui était souvent énoncé, c'était de dire que c'est une obligation d'avoir une ville centre de plus de 15 000 habitants, etc. Maintenant, c'est tombé, ça n'est plus une obligation et je trouve ça très bien, parce que ça nous oblige à réfléchir sur un projet de territoire, Didier Déru l'a dit, sur un nouveau territoire et ça, je trouve ça plutôt bien. C'est pour ça d'ailleurs que je regrette, Bruno Bertier l'a dit, on aurait été aux affaires, on aurait engagé cela, on aurait sans doute fait quelque chose de moins précis, ce qui me gêne dans la motion telle qu'elle est présentée, c'est une question de forme, je trouve qu'elle est trop précise, à partir de la page 3, là Dinan, expose un petit peu ce qu'elle attend, et un petit peu ce à quoi elle tient, je pense que l'on aurait pu s'en passer, et je pense que c'est à chaque commune de dire ce qui l'intéresse, je ne sais pas comment réagissons les autres conseillers, vous voulez éviter et vous nous l'avez dit M. le Maire, que Dinan impose sa vision, mais je crains quand même, je trouvais que le préambule m'allait bien, « message porteur d'avenir pour les générations futures », j'entends génération future, j'entends développement durable, préservation des ressources, la planète tout ça, je me dis voilà super ! Et puis page 3, économie, fiscalité, il faut vraiment au détour trouver la question de l'environnement etc. C'est anecdotique, mais on aurait pu se passer de cette organisation-là, qui peut être celle de Dinan, après tout, c'est une hiérarchie, mais l'on aurait pu s'en passer.

Je n'ai pas trop compris ce qu'on nous demande de voter, en particulier la phrase : « il vous est proposé, que la Ville de Dinan prenne l'attache d'un cabinet de conseil avec Dinan Communauté et les communes qui souhaiteront s'engager dans cette démarche pour les accompagner », moi il me semble que l'on pourrait supprimer cette phrase, puisqu'elle fait partie de ce qui devrait être la démarche des cinq communes et des moyens qu'ils mettront pour cette démarche.

Juste un éclairage, il est question d'un cabinet d'études, page 2 et puis après d'un chargé de missions, est-ce que ce cabinet d'études est simplement pour garantir une démarche participative envers les citoyens ou c'est aussi pour les élus ? Il y a un seul cabinet dans votre esprit ? Merci.

Monsieur Maxime Sachet

Pour revenir sur cette question, s'il faut procéder par étapes ou s'il faut opérer à un rapprochement conséquent d'un seul coup, je serais tenté d'être d'accord avec vous M. Bertier, sur l'importance d'opérer à un groupement d'au-delà d'une ou deux communes dans un premier temps, mais il y a un mais, déjà les risques d'un chantier trop conséquent, et dans l'hypothèse que certains réfractaires se réveillent et soient trop persistants, on prend aussi le risque de passer à côté pour les années à venir. Dans ce cas-là, par étapes oui, mais à condition que ce soit bien fait, que la fusion, si ça se fait dans un premier temps avec Léhon ne ferme pas les portes, il nous appartiendra à tous dans ce cas-là de faire le nécessaire, pour que cette possibilité pour les autres communes soit ouverte. Il nous appartiendra aussi, si cette fusion « prématurée » arrive, il faudra opérer avec les autres aussi, montrer la réussite d'une première opération, ça peut montrer aussi à ces communes la place à prendre. Après, je suis d'accord, l'idéal, c'est la fusion des cinq communes, dans un premier temps il faudra faire au mieux et le mieux possible pour arriver à une construction par étapes. L'intérêt comme il l'a déjà été dit, c'est de garder la main, pour que ni l'Etat, ni les institutions les plus proches ne s'en mêlent et nous fixent des cadres qui ne nous conviendront pas forcément. Concernant le délai des 18 mois, je pense que c'est un délai suffisant et vous êtes d'accord avec moi pour dire que c'est un sujet sérieux, pour que tout le monde si attèle pour que ça avance dans les délais qui sont proposés.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Bonsoir, je voulais tout d'abord saluer la qualité du débat, c'est vrai que c'est suffisamment rare pour être signalé, pas d'animosité, pourvu que ça dur. Je voulais d'abord et sans aucune animosité vis-à-vis de qui que ce soit M. Bertier, rappeler que les élus sans étiquette avec un débat aussi important se passent de politique. C'est juste que là, on est en train d'allumer l'étincelle finalement, c'est quelque chose d'exceptionnel, les anciens en parlent depuis très longtemps, et j'ai eu l'occasion d'en parler cet après-midi avec des anciens à Dinan, qui me disaient mais ça plus personne n'y croit, ça fait tellement longtemps que du coup ils pensent que c'est partie aux oubliettes, du coup je maintiens, c'est exceptionnel. Pour le délai, je rejoins M. Bertier, il ne faut pas se presser, mais en même temps si on réfléchit bien, il faut un moteur là-dedans. Dinan c'est la ville centre, le moteur c'est à nous de l'être, c'est d'encourager les autres communes à réfléchir avec nous. On doit pouvoir discuter avec nos voisins et ça doit être naturel, et essayer de lancer et de donner l'énergie pour que tout le monde travaille dans le même sens, et que l'on travaille vers un objectif commun.

Ensuite, vous parlez de la précision du document, effectivement c'est précis, vos observations sont précises, mais ça c'est que du bon finalement, puisque ça veut dire que tout le monde s'approprie le sujet. En ce qui concerne le fait de faire un référendum, c'est une bonne idée aussi, mais il y a toujours cette loi des 20-80, qui fait qu'il y en a 20 qui font beaucoup de bruit et 80 qui sont satisfaits et qui finalement ne se prononcent pas forcément.

Je pense qu'à terme, sur notre réflexion, on doit atteindre l'unanimité. Nous, dans notre équipe on doit atteindre l'unanimité et aussi avec nos voisins, avec Léhon et toutes les communes, on doit arriver à atteindre un objectif commun qui sera notre Grand Dinan à tous.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Moi, c'était un élément qui, je trouve, manquait à mon exposé, effectivement l'idéal c'est que l'on se regroupe le plus nombreux possible, j'essayais de me dire le Maire délégué ça ressemble à quoi ? Comment ça fonctionne ? Et je me suis dit finalement, l'agglomération parisienne, la ville de Paris est un peu gérée par ce système-là, c'est-à-dire que du coup, on a des Maires d'arrondissements, ils gardent un certain nombre de pouvoirs sur leur territoire, finalement ça ressemble un petit peu à cela.

Après je pense aussi, que tout ce qui est question de fiscalité, on n'a pas non plus le couteau sous la gorge, ça permet aussi d'avoir le temps d'en discuter, je pense que ceux qui sont aussi réfractaires doivent aussi entendre ces arguments, et doivent se dire que les choses sont vouées à évoluer, c'est-à-dire que l'on ne dit pas oui à quelque chose que l'on n'a pas co-construit. On ne dit pas oui à un même cadre que l'on appliquera tous, c'est-à-dire que ce cadre il va être évolutif. Je pense que c'est important, d'avoir ça à l'esprit et puis c'est à chacun de nous par nos amitiés, notre proximité avec les élus des communes environnantes, d'en discuter le plus simplement possible. Voilà, c'est ce que je voulais rajouter.

Madame Françoise Després

Juste, quand on est sur la constitution de la chartre, c'est vrai qu'effectivement elle est relativement définie, je suis assez d'accord. Simplement je trouve que c'est toujours intéressant d'avoir une proposition assez concrète, on avance davantage et les échanges démarrent plus rapidement à partir du moment où, l'on construit pour reconstruire ensemble que de partir de rien. Finalement je trouve qu'il est intéressant sur le plan méthodologique d'avoir une co-construction pour pouvoir échanger, je trouve ça plutôt pertinent.

Monsieur Charles Pasino

Si on ne fait pas cette grande commune, que se passe-t-il ? C'est une question technique.

Monsieur le Maire

Rien, techniquement, il ne se passera rien.

Monsieur Bruno Bertier

Moi aussi j'apprécie la sérénité des débats, qu'est-ce que ça fait plaisir. Pour répondre aux différentes interrogations de Maxime Sachet que je trouve très intéressantes, on raisonne ce soir en tant que dinannais, c'est normal, nous sommes élus de Dinan, mais nous aussi nous avons des discussions avec les Maires et avec les élus des autres communes, que nous disent-ils ? C'est vrai qu'à Dinan, les différentes têtes de liste, Didier Déru, Didier Lechien et Jean Gaubert, avaient pris une position très claire lors de la campagne municipale, je ne me souviens plus de Séverine Rio, mais peut-être que les quatre listes avaient pris une position très claire. Ca n'est pas le cas pour les autres communes, à Quévert, à Taden et même à Lanvallay, ça n'était pas au cœur de la campagne, voire même, il y a eu des positions, et d'ailleurs les compositions des listes ne sont pas des compositions aussi politiques que la ville de Dinan, et le débat n'a pas été tranché au moment de la campagne. Donc, il faut que l'on choisisse un mode de concertation qui convienne aux cinq communes, on ne peut pas choisir un mode de concertation qui ne conviendrait qu'aux dinannais parce qu'on pourrait partir du principe, quelque part je peux vous rejoindre intellectuellement sur ce que vous dites, parce que lors de la campagne municipale, il y avait eu une quasi-unanimité de l'ensemble des têtes de liste pour aller sur le Grand Dinan, mais ça n'est pas le cas pour Quévert, pour Taden et Lanvallay et ça n'est certainement pas le même cas sur Léhon. Face à ça, on n'a pas d'autre choix que de faire appel au peuple, parce que, que vont nous dire les Maires des autres communes que je viens de citer : « nous, nous n'avons pas reçu de mandat lors des élections municipales pour faire ce Grand Dinan, donc il faut que nous nous retournions vers les habitants ». Je ne suis pas un spécialiste juridique, mais je crois qu'il n'est pas possible qu'une partie prenne position à travers le conseil municipal et l'autre partie à travers un référendum ? Je pense qu'il faut le même mode de prise de position, sur l'ensemble des communes et au même moment. Je crois qu'il est important de le dire, nous ne sommes pas au même niveau de débat, c'est vrai qu'à Dinan il est beaucoup plus avancé, vous l'avez très bien dit en préambule tout à l'heure, c'est un long débat et ça avait failli se faire avec Léhon sur le mandat précédent, mais on n'est pas du tout au niveau des autres communes et ça. Il faut que nous, élus dinannais, dans la discussion, dans la concertation, et même avec les habitants, parce que peut-être qu'il y a une majorité assez facile à aller trouver sur la ville de Dinan, mais je ne suis pas

sûr que ce soit aussi tranché sur Quévert, Taden ou sur Lanvallay et peut-être même sur Léhon, je n'en sais rien, nul ne peut présager.

Je le répète au final, quand même, sur une question qui engage, bien au-delà de notre mandat, voilà, c'est la voix démocratique du peuple qui doit être la voix privilégiée. Nous, on en fait une question de principe, ça me paraissait important de le repréciser. Je comprends vos interrogations, il n'y a pas de calcul politique quand on demande ce référendum, c'est parce que nous aussi, nous sommes à l'écoute de ce que nous disent les autres élus, voire les habitants des autres communes, c'est pour cela que je demande du temps supplémentaire, ça n'est pas gagner du temps pour gagner du temps, c'est parce qu'il y a un travail de concertation, de réflexion qui est beaucoup plus long sur certaines communes que sur la commune de Dinan, il faut que l'on en prenne conscience. Il faut que l'on se mette au même niveau que les autres communes, si on veut que ça réussisse. C'est vrai que le débat chez nous est beaucoup plus avancé, je peux vous assurer qu'il ne l'est pas autant sur d'autres communes, ça me paraît important. Par rapport à : « qu'est ce qui se passerait ? », qu'il ne se passe rien ou qu'il se passe un mariage, moi aussi je rejoins Didier Déru, je trouve que le mot « mariage », ne convient pas dans cette situation, mais le mariage Dinan-Léhon, puisse que c'est votre terme. Dinan-Léhon n'est pas suffisant pour une agglomération de plus de 70 000 habitants. Le calendrier de la loi NOTRe de l'intercommunalité lui, ne va pas attendre que d'autres communes c'est-à-dire Quévert, Taden prennent plus de réflexion. Le nouveau schéma de l'intercommunalité va avancer beaucoup plus rapidement, et donc la constitution de la ville centre se fasse au même rythme. Il ne faut pas tomber dans le piège de la facilité et dire : « on va avec Léhon et on verra bien si les autres suivent », non, il faut que l'on ait une exigence d'aller jusqu'au bout, il y a une nécessité. On ne peut pas faire une ville centre et d'ailleurs Didier Déru l'a dit tout à l'heure, et je pense que vous êtes tous d'accord avec ça, on ne peut pas faire une ville centre sans Quévert, Taden et Lanvallay, ils sont primordiaux, d'un point de vue économique, de développement dans le territoire de la ville centre, on ne peut pas refaire l'économie.

Monsieur Yannick Hellio

M. Bertier, j'ai un peu de mal à vous comprendre, parce qu'au cours d'une réunion précédente ici-même, vous aviez regretté que nous ne prenions pas à bras le corps le Grand Dinan, que ça n'avancait pas et qu'il n'y avait rien de fait, on pourrait trouver les procès-verbaux des réunions précédentes, vous en avez parlé. Là, il y a un vrai projet, un vrai début de projet, je dirais de réflexion, on n'est pas en train de faire le Grand Dinan, on est en train de réfléchir à ce qu'il pourrait être. Il est probable que certaines communes aux alentours ne vont pas suivre, pour différentes raisons, on va quand même essayer de travailler avec elles, les intéresser à ce projet, leur montrer les avantages, peut-être aussi les inconvénients, comme disait M. le Maire. Si ce n'est que Léhon qui vient dans cette nouvelle commune, on devra lancer le processus, aller de l'avant pour encourager, en tout cas c'est mon sentiment, encourager les autres à nous suivre, et à faire cette grande ville qui est absolument souhaitable à l'est du département. Merci.

Monsieur Michel Forget

Juste pour réagir à ce que disait Nicolas Le Borgne sur les participations 80-20, en matière de consultation locale, on voit bien que les concitoyens sont très intéressés par les élections municipales, donc on n'a pas, à mon avis, à avoir peur d'une consultation, d'un référendum sur ces questions, qui sont vraiment essentielles ou alors c'est un désespéré de la démocratie participative, voire même de la démocratie.

Deuxième point, ce qui vient d'être dit, je ne suis pas du tout d'accord, je pense que ce n'est pas le même projet, et on parle vraiment de méthode, ou bien on dit, on fait, parce que l'on sait que c'est plus mûr, ou bien on fait rapidement comme vous le proposez une fusion avec Léhon et après, cette nouvelle commune va proposer aux autres communes de s'étendre. Ca n'est pas du tout le projet que cette commune nouvelle que l'on veut faire à cinq, moi je pense que si on n'arrive pas à porter ce projet de communes à cinq, après les consultations, référendum, etc. effectivement il faudra s'interroger sur une commune plus réduite. Je redis ce que l'on a dit tout à l'heure, il faut absolument mener ce projet à cinq, qui est le territoire vraiment de la commune nouvelle. Juste pour finir, le calendrier, c'est pour ça que le référendum

est déterminant, si on s'engage sur un référendum décisionnaire, bien évidemment que juillet 2016 c'est trop court.

Monsieur le Maire

C'est impossible, ça n'existe pas.

Monsieur Michel Forget

On n'aura pas le temps d'engager véritablement un processus de consultation, de réunions publiques, de débats, et de co-construction comme vous l'avez dit avec les autres Maires. C'est un chantier qui est beaucoup plus long et je ne comprends pas cette précipitation.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, très bien.

Quelques points, s'il y a un argument qui n'est pas acceptable c'est : précipitation. Cela fait trente ans que l'on en parle, on ne peut pas dire qu'on se précipite, je crois qu'il n'y a pas de précipitation. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas eu une campagne électorale où le sujet n'a pas été abordé, il n'y a pas eu un mandat où il n'a pas été un moment question de créer le Grand Dinan. Si il y a un sujet où, Dinan, l'agglomération dinannaise ne se sont pas précipités, c'est bien celui-là, et d'ailleurs certains d'entre vous l'ont dit, nous avons sûrement perdu du temps, là où d'autres communes ont réussi, j'ai évoqué Saint-Malo, Lamballe, Lannion, Dinan a trop attendu pour réaliser cette commune nouvelle. Ce débat ce n'est pas nous qui devrions l'avoir, c'est nos prédécesseurs qui auraient dû réussir tels qu'ils soient, donc on ne peut pas dire qu'il y a une précipitation.

Je crois que l'on est tous d'accord pour dire que le Grand Dinan, c'est Dinan, Lanvallay, Taden, Quévert et Léhon, pour les raisons que les uns et les autres vous avez explicité, on pourrait même ajouter Trélivan. Lanvallay nous ouvre sur la métropole rennaise, Taden et Quévert sont les poumons économiques de Dinan, puisque c'est sur le territoire de ces deux communes que nos zones économiques d'activité ont été créées. Léhon, c'est le berceau historique de Dinan, c'est une commune qui est sociologiquement, historiquement et économiquement proche de Dinan. Le Grand Dinan idéal, c'est ce Grand Dinan à cinq communes, c'est l'objectif vers lequel collectivement, nous devons tendre, c'est cet objectif que nous devons atteindre, c'est ce projet que nous devons réussir. Maintenant, il y a un principe de réalité, quel est-il ? Vous le savez bien, puisque les uns et les autres nous échangeons avec les élus et la population, en effet, nous ne sommes pas au même niveau, je suis tout à fait d'accord, et c'est d'ailleurs l'objectif de cette délibération et l'objectif des initiatives que j'ai pu prendre depuis mon élection comme Maire de Dinan. Des rencontres qui ont pu être réalisées dont certaines à la Sous-Préfecture, c'est de convaincre les Maires des communes voisines, les élus des communes voisines que l'intérêt est de faire maintenant le Grand Dinan, l'objectif est de le faire à cinq, puisque l'intérêt du territoire c'est celui-là. Une ville qui peut être la deuxième des Côtes d'Armor, autour de 23 000 habitants, moi, cette ambition je la partage pleinement.

Maintenant, et vous l'avez dit les uns et les autres, nous ne sommes pas tous au même niveau, je crois que la ville de Dinan et les dinannais sont prêts, je crois que la ville de Léhon aussi, je crois que certains des élus des autres communes le sont mais pas tous, il y a encore des interrogations, des questionnements, des craintes, des doutes sur l'opportunité, l'intérêt, ça va jusque-là, voire pour certains d'entre eux et vous le savez bien, n'ont pas forcément la volonté de le faire. Alors on fait quoi ? On attend 10 ans supplémentaires ? Parce que c'est ça la question. C'est pour ça que j'ai envoyé le projet de délibération à tous les Maires, c'est justement pour que les communes s'associent à la démarche et que nous avançons ensemble sur ce projet, mais s'ils me disent : « nous, aujourd'hui, on ne veut pas le faire », je crois que c'est vous qui l'avez évoqué M. Bertier en disant : « nous, on a pas été élus pour ça, donc on ne va pas le faire au cours de ce mandat et on a d'autres problèmes, d'autres réalités à régler », qu'est-ce que l'on fait ? On attend, dix ans de plus, cinq ans de plus pour le faire ? Parce qu'à un moment

ou un autre, il va falloir dépasser les intentions, les mots ; la question fondamentale c'est celle-là. Certaines communes ne souhaitent pas avancer à la même vitesse que nous, et ça c'est une réalité qui s'impose à nous. Est-ce qu'on attend que tout le monde soit prêt ou est-ce qu'on avance ? La réalité est celle-là, ça fait des mois que j'échange avec les Maires des communes voisines. Je suis d'accord qu'il faut avancer ensemble, je suis d'accord qu'il faut mobiliser l'ensemble des communes, je suis d'accord qu'il faut mobiliser l'ensemble des élus, je suis d'accord qu'il faut organiser dans toutes les communes des réunions et des consultations, la commune idéale c'est l'ensemble des cinq communes, je suis d'accord et je rejoins cette analyse, et c'est d'ailleurs ma position depuis l'origine.

Moi, je suis pragmatique et je me dis que le moment est venu aujourd'hui, d'avancer sur ce sujet. Le reproche que vous faites à la chartre, quelque part aussi, vous le faites aussi dans la position que vous voulez adopter, parce que ça n'est pas à la ville de Dinan d'imposer le timing aux autres communes. Les autres communes ne rejoindront cette commune nouvelle que le jour où elles seront effectivement prêtes et nous sommes dans une démocratie représentative, les Maires et les élus des autres communes conservent leur pouvoir et leur devoir d'initiatives. Vous m'avez parlé de référendum, pourquoi pas, je ne suis pas hostile au référendum, malgré les réserves qui ont pu être émises ici et là. Je vous rappelle qu'au terme de la loi de 2010, la décision appartient aux conseils municipaux, par un vote simple, que certes, les communes peuvent organiser un référendum, un mode consultatif, mais l'initiative appartient aux communes. Ce n'est pas le Maire de Dinan qui va imposer aux Maires de Taden, Quévert, Lanvallay et de Léhon de faire un référendum, et on fait quoi si les autres communes vont répondre : « M. le Maire, Didier, vous êtes bien gentil, mais nous on veut que le débat reste au conseil municipal, on veut se l'approprier, et que pour l'instant, on ne souhaite pas organiser nécessairement de référendum sur le territoire de notre commune », c'est la position de certains de mes collègues, on fait quoi ?

Je crois que sur ce sujet, il faut être pragmatique, et oui, il faut avancer ensemble et nous avons tous, collectivement, je dirais même en mobilisant les engagements politiques qui sont les nôtres, parce que nous avons dans les conseils municipaux des autres communes, des amis politiques, et je crois que nous avons aussi la responsabilité de travailler avec eux, de les mobiliser pour avancer ensemble vers cet objectif de créer le Grand Dinan à l'échelle des cinq communes. Je ne crois pas, ceux qui me permettent de dire ça se sont les élus, mes collègues, que si nous devons dans un premier temps nous rapprocher que de Léhon, nulle part j'ai vu le mot « mariage » dans la délibération, même si vous l'avez trouvé, le mot n'est pas très heureux c'est vrai, page 7 ? Donc à modifier. Si nous devons nous marier qu'avec Léhon, pour reprendre l'expression que vous regrettez, pour moi ce n'est pas un rassemblement à minima, je ne le vois pas comme ça, je le vois comme un engagement, comme un premier pas, comme un signe donné à l'ensemble de la population de l'agglomération, et à l'ensemble des Maires. C'est d'ailleurs l'analyse des autres Maires des autres communes, je vous ai parlé d'une rencontre que nous avons eu ensemble, notamment une à la Sous-Préfecture, où, nous avons eu un échange, clairement, mes collègues ont exprimé leurs réserves, leurs craintes, leurs interrogations et on est arrivés à la conclusion en disant : « si Léhon et Dinan sont prêts à y aller, qu'ils y aillent, qu'ils le fassent et nous, on ne vous le reprochera pas, il nous faudra peut-être plus de temps, on ne s'y opposera pas, au contraire, on trouve que ça peut être quelque chose d'intéressant ». Donc oui à une commune nouvelle à l'échelle des cinq communes, parce que c'est l'avenir du pays de Dinan, mais il faut être pragmatique et si dans un premier temps, c'est Dinan et Léhon qui sont prêts à constituer ensemble cette commune nouvelle, à ouvrir la porte, et bien je crois qu'il faudra que nous y allions.

Sur le choix d'un cabinet, pourquoi ? Parce que là aussi c'est un accord assez unanime, vous savez bien qu'il y a des enjeux financiers, fiscaux, budgétaires qui sont des enjeux lourds, importants, on a parlé aussi de mutualisation des services, mutualisation du personnel, il y a des enjeux lourds, et que seul c'est compliqué, c'est ce que font toutes les communes nouvelles, il n'y a rien d'original dans ce que nous faisons là. Nous avons besoin d'être assistés, nous avons parlé de l'enjeu fiscal qui est un véritable enjeu, l'enjeu budgétaire et nous avons besoin d'avoir des projections sur l'évolution de nos recettes, notamment sur l'évolution de notre DGF, sur l'évolution de nos charges et que bien évidemment, nous avons besoin dans cette démarche d'être assistés, même si je rejoins aussi sur ce qui a pu être dit sur la nécessité de

cadrer le cabinet, l'initiative appartient aux élus, je dirais aussi qu'il faut toujours être vigilant sur les conclusions des cabinets et parfois sur les méthodes et les façons de faire, ça n'est pas à eux de donner le tempo, mais aux élus et aux politiques de le faire.

Voilà ce que je voulais dire en synthèse, je voulais vous remercier de la qualité de ce débat, et constater que globalement nous sommes d'accord, je dirais tant sur l'objectif : un Grand Dinan a cinq communes, que sur la méthode. La chartre trop précise, il faut savoir que certaines communes qui ont eu à la connaître, trouvent que la chartre est trop imprécise, vous voyez, comme quoi tous les goûts sont dans la nature.

On me reprochait de ne pas aller assez vite, on me reproche maintenant d'aller trop vite, et bien écoutez, je crois qu'il faut que vous vous déterminiez en votre âme et conscience, moi je dirais, c'est un ancien débat politique aujourd'hui, dans toutes les élections que j'ai pu concourir, c'est un sujet qui j'ai abordé. Vous pouvez compter sur moi pour avancer sur ce sujet, j'espère que nous avancerons ensemble. Je crois que le débat a été suffisamment riche, je vous propose que nous votions désormais sur ce sujet.

Monsieur Didier Déru

Avant de voter, on modifie page 7 ?

Monsieur le Maire

Oui, on va le modifier, on met le mot « regroupé » à la place de « marié », et sur le cabinet, c'est de solliciter un cabinet et l'aide de Dinan Communauté, le Président se proposait, puisque c'est un enjeu qui dépasse les frontières communales, ils pourraient nous aider sur le financement de ce cabinet.

Sur la façon de travailler, le conseil municipal sera régulièrement mobilisé sur ce sujet, en séances privées ou en séances publiques, le sujet est tellement important que je propose que le comité de pilotage ce soit nous. Je vous donne le résultat de Léhon, puisqu'on vient de me le donner, Léhon vient de voter, c'est l'unanimité à Léhon, sauf 2 votes contre.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, nous allons vous demander une suspension de séance si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire

Je vous l'accorde, vous pouvez aller salle Angélique Brulon.

M. le Maire suspend la séance.

Reprise de la séance.

Monsieur le Maire.

Nous allons procéder au vote, M. Bertier

Monsieur Bruno Bertier

Vous me permettez M. le Maire, je voudrais prendre la parole avant ce vote et pour expliquer notre vote. Revenir sur deux ou trois points qui ont été évoqués et qui me paraissent important dans le débat de qualité que nous avons eu ce soir.

Sur le référendum, Dinan doit être exemplaire sur ce sujet, et je pense que si Dinan est exemplaire sur ce sujet, elle sera incitative pour les autres communes. Je vous ai dit tout à l'heure, que ce sujet n'avait pas été au cœur des autres communes lors des élections municipales et au contraire je pense que pour ces Maires, des autres communes, il n'y a qu'une solution : le référendum, puisqu'ils n'ont pas eu le mandat sur ce sujet donc ils n'iront pas devant leurs conseils municipaux demander l'approbation. Donc le référendum pour Dinan, et on doit être le moteur là-dessus, Dinan doit être exemplaire.

Sur la commune à cinq et la commune à deux, là, nous avons un désaccord avec vous M. le Maire, contrairement à vous, nous ne pouvons-nous satisfaire d'une commune à deux, pourquoi ? Parce que

cette commune à deux ne répond absolument pas à la problématique sur laquelle nous sommes tous d'accord, si on a demain une intercommunalité de 60 000 à 100 000 habitants, où il faut de façon irrémédiable qu'il y ait une ville centre qui pèse, on ne va revenir sur le débat. La commune nouvelle à cinq est pour nous, je dirais non négociable, parce que sinon, Dinan-Léhon, ça ne répond à rien.

Monsieur le Maire

M. Bertier, on ne va pas rouvrir le débat, s'il vous plait.

Monsieur Bruno Bertier

Non, mais j'explique mon vote. Ca ne correspond à rien, une fusion rapide avec Léhon telle que ça nous est proposé, ça ne répond pas et on craint que cette précipitation ait des effets bloquants pour les autres communes, très clairement c'est très mauvais signe si on part sur ce schéma-là qui est donné aux autres communes. Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le train de l'histoire qui passera à côté.

Concernant notre vote, nous allons voter pour votre motion ce soir, mais avec les réserves que je viens de formuler, parce qu'elles nous préoccupent, votre motion n'y répond pas, voire même certains aspects peuvent être déformés. Nous allons voter parce que c'est le train de l'histoire, et c'est normal, on doit aller dans ce sens, mais nous aurons l'occasion et je vous remercie qu'il y ait un débat et des séances privées pourquoi pas, car apparemment nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'ondes, en termes de stratégie et de calendrier. Merci.

Monsieur le Maire

Qu'il y ait des nuances, j'en conviens. Comme vous l'avez dit, ne ratons pas le train de l'histoire, je crois que c'est l'enjeu de cette motion. Le référendum, vous connaissez ma position, je dis pourquoi pas, il ne pourra être organisé dans les autres communes que si les Maires et les élus en sont d'accord. Enfin sur à deux ou à cinq, l'objectif est de la faire à cinq, si demain nous sommes prêts à le faire à deux, je vous l'ai dit, je le ferai, parce que si jamais nous ne le faisons pas, les dinannais nous le reprocheront, et pour des générations.

Je vous propose de voter, qui est favorable à cette motion ? Pas d'abstention, pas d'opposition. A l'unanimité, je vous remercie pour ce très beau débat.

AFFAIRE N°5

OBJET / COOPERATION INTERCOMMUNALE– Projet de schéma départemental- Information.

Rapporteur : Mr le MAIRE

Par lettre en date du 13 octobre 2015, le Préfet des Côtes d'Armor a saisi les Communes, les Etablissements publics de coopération intercommunale et les Syndicats intercommunaux du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qu'il a arrêté après réunion de la commission départementale de coopération intercommunale. Il est demandé que les assemblées délibérantes de ces collectivités territoriales et établissements publics se prononcent sur ce projet, le Préfet devant adopter le schéma définitif avant le 31 mars 2016.

C'est la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas de coopération intercommunale.

Ce schéma, présenté par le Préfet, pour les Côtes d'Armor comprend deux parties :

1- La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants correspondant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

Ainsi le seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre a-t-il été relevé, par la loi NOTRe, à 15 000 habitants.

Pour ce qui concerne la communauté de communes de Dinan (46 773 hts), ce schéma prévoit sa fusion avec celle de Caulnes (6 513 hts) et celle de Rance-Frémur (8 341 hts), pour une population totale de 61 627 habitants, représentant 38 communes.

Cette nouvelle intercommunalité aurait vocation à se constituer en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, l'aire urbaine de Dinan comportant 22 000 habitants, alors que le seuil fixé par la loi est de 15 000 habitants.

2- La deuxième prévoit la rationalisation des syndicats intercommunaux de gestion et mixtes par la dissolution d'un certain nombre d'entre eux, les compétences étant transférées aux EPCI ou faisant l'objet d'une autre forme de coopération.

Pour le territoire de Dinan Communauté, serait concerné le SIVOM du Rocher qui réunit les 3 communes de Pleudihen sur Rance, la Vicomté sur Rance et St Hélien. Ce syndicat est compétent pour la voirie et l'acquisition de matériel.

Le schéma prévoit soit un transfert de la compétence à la communauté de communes de Dinan ou la passation d'une convention entre ces communes, prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales

* *

*

Il vous sera proposé de vous prononcer sur ce projet de schéma, tel qu'il figure dans son intégralité en annexe du présent rapport, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, et en tout état de cause avant le 15 décembre 2015, date limite fixée par le Préfet.

* *

*

Mr le Maire présente le projet, s'ensuit un débat.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Nous avons deux mois pour nous prononcer sur le sujet, si nous ne nous prononçons pas, le vote de la ville de Dinan sera considéré comme positif. Je vous proposerai au conseil municipal du mois de novembre, de vous prononcer sur le projet du Préfet. Je souhaitais vous donner connaissance de ce projet pour que vous puissiez les uns et les autres, échanger sur ce projet, faire vos observations et vos remarques. L'objectif est que tous les conseils municipaux se prononcent d'ici à la fin décembre, ensuite

la CDCI sera amenée à se prononcer sur ce projet au mois de mars, le projet sera définitivement adopté pour le mois de mars 2016, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017. Je vous rappelle que ce projet tient compte des dispositions de la loi NOTRe, qui a été récemment adoptée, qui précise notamment deux choses, que les communautés de communes doivent au minimum faire 15 000 habitants. Deuxièmement, pour passer en comité d'agglomération, je vous rappelle qu'il y avait deux conditions, que la ville centre fasse plus de 15 000 habitants et que la communauté de communes fasse plus de 50 000 habitants. Désormais, pour devenir communauté d'agglomération, il faut que la communauté de communes fasse plus de 50 000 habitants et que l'unité urbaine au sens de l'INSEE fasse plus de 15 000 habitants, ce qui est le cas pour Dinan puisque notre unité urbaine fait 23 000 habitants. Qu'il y ait le Grand Dinan ou pas, nous passerons au 1^{er} janvier 2017 en communauté d'agglomération.

Le Préfet dans son schéma propose, pour ce qui est de Dinan et vous savez aussi qu'il y a la loi NOTRe qui porte l'obligation de dissoudre les différents syndicats, dont les compétences sont reprises par les intercommunalités. Sur les communautés d'agglomération, vous savez qu'il y a des compétences obligatoires, notamment les compétences transport, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous passons en communauté d'agglomération, nous avons la compétence transport.

Pour ce qui concerne Dinan, vous avez le schéma et la carte qui figurent au tableau, donc dans son projet, le Préfet propose de regrouper Rance-Frémur, Dinan Communauté et la communauté de communes de Caulnes. Il rattache la communauté de communes du pays de Duguesclin à la communauté de Lamballe, il rattache la communauté de communes de Matignon et Plancoët en une seule communauté, et il laisse les communautés Costarmoricaines de la Côte d'Emeraude vivre leur vie au sein de la communauté Côte d'Emeraude. Il ouvre aussi la possibilité aux communes qui feraient un autre choix, c'est-à-dire aux communes qui ne souhaiteraient pas demeurer dans les nouvelles intercommunalités ainsi constituées, il leur offre la possibilité de quitter cette intercommunalité pour en rejoindre une autre et vous savez que sur notre territoire cela peut concerner un certain nombre de communes ou périphéries, des communautés en voie de restructuration, je pense à Trémereuc, à Hénanbihen, à Yvignac qui pourraient faire un autre choix. Voilà le projet du Préfet, vous savez aussi, vous avez lu la presse qu'il y a eu un certain nombre de débats là-dessus, que le rattachement de la communauté de communes du pays de Duguesclin et Lamballe fait débat, parce que la loi NOTRe précise, là encore le législateur dans sa sagesse a précisé que les nouveaux périmètres intercommunaux doivent tenir compte des bassins de vie et que le schéma du Préfet ne reprend pas cette volonté du législateur de tenir compte de ces bassins de vie puisque vous le savez bien, Broons par exemple, est orientée économiquement et sociologiquement vers Dinan, elle appartient au même bassin de vie que Dinan, et non au bassin de vie de Lamballe et néanmoins la communauté de communes du pays de Duguesclin est rattachée à Lamballe.

Deuxième sujet c'est l'avenir des communautés de communes de Plancoët, Plélan et Matignon, puisque vous savez qu'il y a aussi un questionnement, une réflexion, de savoir si à termes, il ne pourrait pas y avoir une seule et même communauté d'agglomération à l'échelle du pays de Dinan ? C'est-à-dire qui regrouperait Dinan Communauté, Caulnes, Broons, Plancoët-Plélan et Matignon.

Troisième question, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est le devenir de la Communauté de communes Côte d'Emeraude, qui va être à terme tirillée entre Saint-Malo agglomération, Dinan agglomération, Plancoët-Plélan, Matignon, et nous savons que si Dinard rejoint la communauté de Saint-Malo agglomération, les communes Costarmoricaines, la communauté de communes de la Côte d'Emeraude pour revenir vers l'une ou l'autre intercommunalité Costarmoricaine. Aujourd'hui c'est de savoir si finalement cette future communauté d'agglomération actuelle du pays de Dinan ne pourrait pas s'étendre jusqu'à la Côte d'Emeraude, c'est-à-dire intégrer aussi Dinard et les communes Costarmoricaines et Brétiliennes qui appartiennent à la Côte d'Emeraude et de constituer ainsi un pont entre Saint-Malo et l'agglomération rennaise. Ce que je vous invite à faire c'est de prendre connaissance de ce schéma et je vous demanderai lors du conseil municipal de novembre, de vous prononcer sur ce schéma en état actuel des choses, je vous proposerai même sans remettre en cause le vote, bien évidemment, des communautés de communes concernées, mais moi, à titre personnel, le schéma ne me satisfait pas.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Vous avez parlé du pays de Dinan, je me dois d'intervenir, aujourd'hui, le pays de Dinan regroupe sept communautés. La carte du Préfet, est un coup porté au devenir du pays, surtout du bassin de vie, pour plusieurs raisons, la première on la o mise, mais il y a déjà une communauté de communes qui fait partie du pays de Dinan, et à qui ça ne pose pas de souci, puisqu'ils sont tournés vers Lamballe, qui a demandé son rattachement à Lamballe communauté, c'est Arguenon-Hunauday, donc le futur pays, ce n'est plus que six communautés pour l'instant. S'agissant de Broons, toutes les études, toutes les statistiques montrent que les Broonais sont tournés vers Dinan, si nous étions dans une situation où, la carte du Préfet devrait être confortée, ça ferait une deuxième communauté de communes qui partirait, ça apporterait pour moi plusieurs conséquences : premièrement en terme d'habitude de vie, on commencerait un peu à marcher sur la tête.

Deuxièmement en termes de subventions, vous savez que le pays de Dinan a géré des subventions Pays-Région, et Europe-Région-Pays, les subventions leader. Le fait d'être amputé de deux communautés de communes, serait tout à fait préjudiciable sur le montant des subventions, et selon les savants calculs de ces subventions, on aurait une diminution au prorata de la population, on aurait une diminution importante, puisque les Ms. Logiques de ces communautés de communes interviennent de très près au niveau du montant des subventions. A savoir que les communautés de communes qui sont les moins favorisées, peut-être les moins proches des métropoles, ont un bonus en termes de subventions pour le Pays, donc un coût important.

Dernière chose, je rebondis sur le débat que nous avons eu sur le Grand Dinan, ça serait quand même incombe de se mettre tous en ordre de marche, de monter dans le train, pour construire ensemble un Grand Dinan à cinq, pour dire que finalement si on l'avait fait avant, on aurait peut-être sauvé un certain nombre de choses et se trouver dans une situation paradoxale, parce que Broons quitterait le Pays de Dinan et se retrouver dans une situation où, la Sous-Préfecture pourrait être menacée, à court terme : peut-être pas, à moyen terme : peut-être. Pour ces raisons-là, ça ne paraît pas opportun que la communauté de communes de Broons soit rattachée comme le souhaite le Préfet. J'ai vu dans le document aussi, qu'il y avait des ouvertures, les initiatives primaires qui étaient de dire on va bloc à bloc, on voit tout de suite qu'avec la CDCI du mois de décembre, il y aura peut-être des découpages dans certaines communautés. Il apparaît fondamental que les Broonsnais puissent retrouver leur berceau d'origine.

Sur l'évolution avec Plancoët, Matignon, je pense qu'il faudra tisser les coopérations, je sais, j'entends, je rencontre un certain nombre d'élus, qui commencent à se poser un certain nombre de questions sur le fait de profiter de cette réforme pour fusionner à plus grande échelle, ça ne me paraît pas opportun à ce stade. M. le Maire l'a évoqué tout à l'heure, puisqu'il y a un vrai sujet avec la communauté de communes Côte d'Emeraude et ça me paraîtrait totalement inopportun de ne pas s'occuper de cette communauté de communes. Et puis, il y a quand même et pour conclure sur les bassins des communautés de communes, ce sont les bassins de vie, il y a l'épine dorsale, qui est la Rance, et ça me paraîtrait assez pertinent d'avoir une communauté de communes qui part de la source de la Rance jusqu'à son embouchure. J'entends certaines démarches qui peuvent être faites sur des regroupements, Plancoët-Plélan, mais je pense que dans un premier temps, il faudrait coopérer Plancoët-Plélan, Matignon, Côte d'Emeraude, pour penser, réfléchir à un regroupement avec ces deux autres communautés de communes. Merci.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, nous n'entamerons pas le débat ce soir, vous avez dit que ça sera lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire

On peut en parler ce soir, mais le vote sera au prochain conseil.

Monsieur Bruno Bertier

Nous prendrons part réellement au débat lors du prochain conseil. Simplement un message, et un vœu du groupe de l'opposition, on lit aussi la presse, c'est que la voix de Dinan Communauté aujourd'hui, à travers son Président, M. Berhault, est peu audible, nous pensons que Dinan Communauté doit être à l'initiative sur ce débat. Oui, on voit des danses de cabris devant telle ou telle communauté, je pense à Broons, mais ce serait bien que Dinan Communauté, comme vous l'avez fait ce soir pour le Grand Dinan, et je vous ai dit que c'était tout à votre honneur, d'être à l'initiative, il serait bon que Gérard Berhault prenne ce même type d'initiative et aujourd'hui, on ne la voit pas cette initiative, il fait un aveu de constats, d'échecs, de manque de concertation, mais c'est quand même Dinan Communauté qui devrait être à la manœuvre sur ce débat-là, et aujourd'hui Dinan Communauté n'est pas du tout à la manœuvre, Dinan Communauté est absente du débat, est aphone, et ça nous le regrettons. Nous profitons ce soir car ce débat est évoqué mais d'ici-là, au prochain conseil municipal, nous espérons vraiment que Dinan Communauté retrouve de la voix sur ce débat qui, nous paraît tout aussi important, parce que les deux vont de paires, vous l'avez dit, le débat sur le Grand Dinan et demain ce sera au tour de la nouvelle agglomération. Vraiment, il est grand temps que les élus, je n'en fais pas partie, il n'y a que Stéphanie et Michel, mais que les élus de Dinan Communauté poussent le Président Berhault à prendre l'initiative te à avoir une voix forte, sur un sujet comme celui-là, comme vous l'avez fait ce soir.

Monsieur le Maire

Merci M. Bertier. Les deux débats vont de paires, c'est évident, je l'ai dit d'ailleurs, la création de la commune nouvelle et la création d'une communauté d'agglomération à l'échelle d'un territoire pertinent vont de paires. La communauté d'agglomération ne peut pas fonctionner sans une ville centre forte, et une ville centre forte pour pouvoir rayonner a besoin de s'appuyer sur une communauté d'agglomération qui elle aussi soit structurée et rayonnante, c'est évident. Par ailleurs, le schéma idéal à termes, je pense que là-aussi il faut être pragmatique et procéder par étapes, j'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse, je pense en effet qu'il faut tout faire pour que Broons reste avec Dinan Communauté, Caulnes et Rance-Frémur, c'est la première chose.

La deuxième chose c'est qu'il faut développer les collaborations, les mutualisations, notamment sur des enjeux stratégiques, comme le développement économique, le développement touristique, avec Plancoët-Plélan, Matignon, mais aussi avec Rance-Frémur, et se poser la question à termes, avec la création d'une communauté d'agglomération à l'échelle de ce nouveau territoire, c'est-à-dire qu'il regroupe à la fois le Pays de Dinan, Caulnes, Broons, Rance-Frémur et Côte d'Emeraude. Pour moi, l'avenir, il est là, c'est-à-dire que si nous voulons avoir le poids politique, stratégique, financier, suffisant face à Rennes métropole qui est à nos portes, Bécherel qui est de l'autre côté de Plouasne appartient à Rennes métropole. Saint-Malo agglomération qui va grossir, même si les ambitions du Préfet d'Ille et Vilaine sont moindres que celles du Préfet des Côtes d'Armor, mais néanmoins à termes, Saint-Malo agglomération va grossir, puisque Claude Renoult, Président de Saint-Malo agglomération et Maire de Saint-Malo, parle déjà d'une communauté d'agglomération à l'échelle du pays de Saint-Malo, Dinan ne peut pas rester une agglomération « croupion », coincée entre Saint-Malo et Rennes métropole et Lamballe qui cherche à se transformer aussi en communauté d'agglomération, qui voit son territoire s'étendre, et veut aussi que sa ville centre ait au moins 15 000 habitants, puisque vous savez qu'il y a des discussions entre Lamballe et Meslin. J'ai eu Loïc Cauret récemment qui me dit : « il faut aussi que l'on développe les collaborations entre Lamballe et Dinan, parce qu'on a besoin de vous et vous avez aussi besoin de parler avec votre arrière-pays rural ». Je vous rappelle aussi que l'aménagement du territoire en Bretagne a cette particularité de s'être construit autour de villes moyennes en lien étroit avec

leur arrière-pays rural, c'est le cas de Dinan et c'est pour cela qu'il y a des liens forts avec Broons, et il faut les préserver et Broons appartient au pays de Dinan et doit y rester, le schéma de l'avenir est celui-là.

Je ne partagerai pas votre avis sur l'offensive du Président Berhault, je crois que le Président Berhault, avec la discrétion qui est la sienne, je dirais qu'il fait tout pour convaincre les autres Présidents d'intercommunalités, de rester dans le giron de Dinan Communauté, de travailler ensemble à ce projet de territoire, ce projet d'avenir que nous évoquions tout à l'heure pour Dinan, mais qui est vrai aussi pour le territoire de Dinan tout entier, et territoire sur lequel, bien évidemment, Dinan agglomération, puisque ce sera son nom demain, dans quelques mois, Dinan agglomération doit occuper une place déterminante et doit jouer son rôle de locomotive.

Monsieur Michel Forget

Moi, je suis vraiment attristé de ce qu'on lit dans la presse ces derniers temps. Je m'excuse, mais on assiste à une espèce de « cœur des pleureuses », sur le fait que c'est une surprise générale de la communauté de communes Duguesclin qui rejoint Lamballe, etc. Pour continuer de paraphraser ou de filer la métaphore théâtrale, notre Président de Dinan Communauté : « le roi est nu ». Effectivement, je rejoins Didier Déru, on arrive à une espèce d'explosion du pays de Dinan qui est très préoccupant. On aurait pu penser dans la dynamique du SCOT, qui avait fait consensus, qui avait été un travail de longue durée, qui avait fédéré, on aurait pu penser que dans cette dynamique-là, on allait la conforter, dans la perspective de ce qui allait arriver, ça n'est pas nouveau ce qui arrive. Je vois bien que Gérard Berhault le Président de Dinan Communauté, est efficace dans la discrétion, sauf que ça n'est pas de la discrétion, c'est un déni de démocratie, puisque je veux le dire à vous ici, collègues conseillers municipaux, on a eu à Dinan Communauté aucun débat sur la question de la fusion des regroupements des enjeux, aucun débat, aucun compte-rendu de points d'étapes sur les négociations en cours. Il a fallu attendre lundi dernier en catastrophe, il me semble, pour que Gérard Berhault réunisse après une commission eau et finances, les Maires pour sonner le tocsin, et la mobilisation générale. Je suis désolé, mais à mépriser comme cela la démocratie au sein même du conseil communautaire, à ne pas vouloir intéresser nos concitoyens qui lisent la presse, qui découvrent ce qui se passe, et bien, il n'y a pas de mobilisation, il n'y a pas d'intérêt. C'est pour cela que le « roi est nu », on est derrière, on compte les points, on ne sait pas trop quoi faire aujourd'hui, on va essayer de recoller les morceaux.

On ne va pas refaire le débat, mais sur la démarche de la question du Grand Dinan, de la commune nouvelle, elle est pareille, je suis persuadé que s'il n'y a pas une démarche importante participative avec les autres conseillers municipaux, s'il n'y pas une participation de débat citoyen sur ces questions-là, je crains qu'effectivement qu'au moment où il faut, sans doute, peser dans le débat, dire au Préfet, faire une pétition, mobiliser les gens. Je vois Didier Déru qui fait une grimace, je me souviens du Maire précédent qui était prêt à chausser l'écharpe, pour aller manifester pour un rond-point. Alors moi je pense que pour une communauté de communes à l'échelle du pays de Dinan, moi je pense que ça vaut le coup d'aller de tenter ces mobilisations à la fois des élus et citoyenne.

Je suis un peu en colère sur ces questions, j'ai le sentiment qu'aussi bien ici, ça l'a été dit, mais aussi à Dinan Communauté, il n'y a aucun débat, on est tenu à l'écart et les citoyens encore plus, et donc, résultat, ça se passe dans les cabinets de Préfet, ça se passe entre Présidents de communautés de communes.

Monsieur Didier Déru

Première remarque, si ça passe en communauté d'agglomération M. le Maire, j'en serai très réjoui, ça évitera le diminutif DICO.

Monsieur le Maire

Et bien ce sera DIAG.

Monsieur Didier Déru

Ah, je vous en fais crédit.

Monsieur le Maire

Je reconnais que ça n'est pas terrible.

Monsieur Didier Déru

Je ne suis pas le porte-parole de Gérard Berhault, je vais essayer de me faire un peu son avocat quand même. On peut au moins donner acte à Gérard Berhault de se mobiliser sur tous les fronts, pour arriver à une situation positive sur ce dossier. Je pense qu'aujourd'hui, on a tous intérêt à être derrière lui et l'accompagner pour avoir une sortie positive sur ce dossier. Il ne faut pas oublier quand même qu'il n'y a pas que ce qui est indiqué dans la presse, et aujourd'hui, il y a eu quand même un élément important, c'est que la communauté de communes de Broons a voté son rattachement à Lamballe, enfin son indication de volonté, une motion, ce qui complique un peu les choses, je ne vais pas revenir sur les conditions du vote, c'est-à-dire une seule proposition, à part refaire éternellement les débats. Pour autant, la position de Gérard Berhault n'est pas simple, parce que de façon tout à fait soudaine, le conseil communautaire de Broons a changé d'avis, ça se voit d'ailleurs dans le document du Préfet, parce que primitivement, Broons était rattachée à Dinan et quand les gens ont voté, uniquement sur une seule option, c'est-à-dire le rattachement à Lamballe, ils n'ont pas voté pour Lamballe et contre Dinan, on leur a demandé de voter pour une seule option.

C'est effectivement dans la discrétion que les négociations doivent se mener, pourquoi ? Parce que des gens ont voté, et ça veut dire que les gens qui ont voté sur des situations avec un peu de méconnaissance sur certains points, il faut qu'ils aient un maximum d'avis et de connaissances pour pouvoir comprendre que finalement, le vote primitif était une motion indicative, peut-être un petit peu amodiée et amendée.

Je rappelle quand même que ce sont les conseils municipaux qui auront le dernier mot. Aujourd'hui, je crois que l'heure n'est pas à l'agitation, l'heure n'est pas à la déclaration, l'heure est à la mobilisation, pour convaincre les Broonsnais qu'ils sont naturellement tournés vers Dinan et que c'est leur bassin de vie et ça, ça ne passe pas par des propos emphatiques dans la presse, ça passe par un certain nombre de réunions, de convictions, et de pédagogie vis-à-vis des conseils municipaux. Voilà simplement ce que je voulais dire.

Monsieur Bruno Bertier

J'ai été d'accord avec vous une grande partie de la soirée M. Déru, mais là, c'est vrai qu'avocat, ça ne s'improvise pas. Mais dire que la discrétion empêche le débat démocratique.

Monsieur Didier Déru

Je n'ai pas dit ça !

Monsieur Bruno Bertier

Si quasiment, qu'il faut ni aller dans la presse, ni en parler au sein de Dinan Communauté, moi c'est ce que j'ai entendu à travers vos propos. J'entends que vous êtes l'avocat de M. Berhault ce soir, mais il faut que ça soit sur la place publique, il n'y a rien à cacher. Qu'est-ce qu'il y aurait à cacher ? Ce soir, est-ce qu'on a fait une séance privée sur le Grand Dinan ? On a fait une séance publique. Pourquoi, il n'y aurait pas une séance publique sur les contours de la nouvelle intercommunalité ? Qu'il y ait après des discussions entre Maires de Dinan Communauté, entre élus, il n'y a aucun souci, mais il y a des instances démocratiquement élues, dans lesquelles ce type de débat doit avoir lieu, comme on l'a fait ce soir en conseil municipal. Je ne vois pas pourquoi à Dinan Communauté, parce qu'il faudrait être discret, ça ne voit pas le jour.

Monsieur Didier Déru

Je vais juste répondre M. le Maire s'il vous plait. Vous ne m'avez pas bien compris, donc je n'ai pas été clair, donc je vais essayer de l'être. On a parlé lors du premier débat des problèmes de susceptibilité, mettez-vous deux minutes à la place d'un élu communautaire qui a voté une motion, de rejoindre Lamballe, il faut faire avec le fait que cet élu a voté, que ces élus ont voté, le fait de les convaincre que finalement ça n'était pas la bonne solution, ça revient à mettre en cause leur premier vote. C'est pour cela qu'il est pertinent, non pas de priver la démocratie, non pas de faire ça dans des cabinets cachés, mais d'essayer d'expliquer posément avec le ton qu'il faut l'ensemble des arguments, justement pour que les conseils municipaux puissent se prononcer, où la démocratie a lieu et tout le monde aura l'ensemble des documents pour pouvoir se prononcer et je l'espère favorablement.

Monsieur Michel Forget

Juste par rapport à ce que vient de dire Didier Déru. Oui, une fois que le vote était pris à la communauté de Broons, effectivement, je pense que c'est très compliqué de revenir dessus. Moi, ce que j'exposais juste avant, c'était en amont de cela, je pense que l'on n'a pas su créer à Dinan Communauté, et même au sein du conseil communautaire, j'aurais préféré que ce débat ait lieu, que la presse relate les enjeux, et je pense que ça aurait eu aussi une certaine influence sur les autres communautés de communes, mais au jour d'aujourd'hui, effectivement c'est très compliqué de faire revenir des élus sur des décisions qui ont été prises qu'on le veuille ou non, compte tenu du vote.

Monsieur le Maire

Oui, je comprends tout à fait les positions qui sont les vôtres. Je crois que l'on peut avancer un certain nombre d'argument, le premier est qu'il est plus facile d'organiser un débat en conseil municipal qu'en conseil communautaire. Vous savez comment est configuré le conseil communautaire, c'est un élément, il faut aussi en tenir compte.

Monsieur Michel Forget

Ce n'est quand même pas recevable au moment où l'on doit élargir la communauté de communes.

Monsieur le Maire

Est-ce que je peux terminer ? Merci. Il y a un problème technique, même si on peut organiser des débats au sein du conseil communautaire, sur des sujets aussi important. Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a eu de nombreux échanges entre les élus des différentes communautés de communes, au sein du groupe de pilotage, de rencontres qui ont pu avoir lieu, entre les responsables de commissions entre les bureaux intercommunaux, que ce soit Rance-Frémer, Caulnes ou Broons. Broons a toujours travaillé sur deux hypothèses dès le début, Lamballe et Dinan. Tout simplement, parce que certaines communes de la communauté de communes de Broons sont orientées davantage vers Lamballe et que Broons et les communes voisines de Broons sont davantage orientées vers Dinan, mais ils ont travaillé depuis le début avec les deux projets, Lamballe et Dinan. Je dirais que la proposition de Broons a fluctué au fil des discussions qu'ils ont pu avoir tant avec Dinan Communauté qu'avec Lamballe Communauté, c'est-à-dire qu'à un moment, c'était plutôt vers Lamballe qu'ils penchaient et à un autre vers Dinan, au final c'était plutôt Dinan et 48h après c'était Lamballe. A ce point que le Préfet dans son premier schéma, avait rattaché Broons à Dinan, et quelques heures plus tard, il rattache Broons à Lamballe, donc on se retrouve avec cette situation compliquée. La difficulté d'organiser des débats, je suis tout à fait d'accord, c'est pour ça qu'à chaque conseil municipal je vous ai tenu informés des discussions de l'intercommunalité, mais la difficulté c'est que nous, on peut prendre une position Dinan Communauté, mais ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur Dinan. J'ai participé aux réunions de comité de pilotage, je sais ce qu'il se dit et ce que disent les autres, c'est pour cela que Gérard Berhault a choisi la voie de la discrétion, et il n'a pas eu complètement tort néanmoins sur ce sujet, c'est que Dinan Communauté en raison de son importance fait peur, la position que Dinan Communauté prendrait peu interpellé, ils pourraient dire Dinan cherche à nous imposer une orientation ou une position, donc aussi faisons attention à cela. On ne peut pas

imposer aux Broonnais de venir avec nous, on était aussi obligé de tenir compte du choix des élus, bien évidemment, ils représentent leur population, même-ci on le regrette et qu'on fera tout pour voir s'il est possible d'évoluer, mais faisons attention aussi de vouloir imposer aux autres notre conception du territoire, c'est-à-dire qu'il faut être ouvert à la discussion. Il y a plein de considérations pour Broons, que j'ai expliqué tout à l'heure, qui sont des considérations géographiques, économiques, je pense à Rouillac, Sévignac, Eréac, qui sont économiquement tournées davantage vers l'industrie agroalimentaire Lamballaise, ce sont des communes très rurales avec des grosses exploitations agricoles, tournées vers la Cooperl notamment, donc il y a plein de considérations qui ont pu jouer et qui expliquent aujourd'hui la position de Broons. Ce débat de toute façon il aura lieu, tant au niveau du conseil municipal même si on a commencé ce soir, puisqu'il sera présenté au conseil municipal du mois de novembre, qu'au conseil communautaire, puisque le conseil communautaire devra aussi se prononcer sur le schéma du Préfet, donc le débat aura nécessairement lieu en conseil communautaire. Même si, Michel, il aura lieu après et qu'il aurait mieux fallu l'avoir avant, mais je t'ai expliqué la difficulté de l'avoir avant, tu l'as dit tout à l'heure, tu sais bien que j'aime bien parfois te rappeler des positions. Il aura lieu ce débat. Quant à associer la population, là-aussi je suis d'accord, on peut faire des réunions publiques, c'est ce qu'ont fait d'ailleurs certaines intercommunalités, je pense à Rance-Frémur notamment, qui a organisé à Plouër une réunion publique et il y avait du monde. Cela a été tenté dans d'autres intercommunalités, mais il y avait personne. Parce que là aussi c'est en fonction des territoires, Rance-Frémur, c'est presque une commune, c'est-à-dire que les quatre communes ont une telle synergie, une telle capacité à travailler ensemble que c'est aujourd'hui presque une commune, donc les gens se sont investis et mobilisés. L'intercommunalité dans certains endroits, ça ne veut rien dire, et d'ailleurs, ça doit nous interpeller tous, conseillers municipaux et élus communautaires, sur l'identité d'une communauté de communes et une communauté d'agglomération, et je dirais même la façon de vivre la démocratie au sein d'une intercommunalité, parce que là, il y a vraiment beaucoup de choses à faire et sur la gouvernance d'une intercommunalité. J'ouvre une parenthèse d'ailleurs, imaginez demain ce que va être une communauté d'agglomération de 65 000 habitants, voire demain de 100 000 habitants, c'est un dossier dont il va falloir s'occuper, parce que si on ne change pas la façon de gouverner nos intercommunalités, ce n'est pas vrai qu'à Dinan, c'est vrai partout, ce n'est pas les élus qui auront le pouvoir, ce sont les services. Si on veut que les élus ne perdent pas la main sur les intercommunalités, il va falloir repenser leur fonctionnement. On ne peut pas avoir les mêmes règles de gouvernance dans des intercommunalités de 15 000 à 20 000 habitants que dans une intercommunalité de 100 000 habitants. Ca n'est pas possible, donc ça, il va falloir y repenser. Ce que je voulais dire que c'est dans certaines intercommunalités, pour la population, ça ne veut rien dire, ils ne se sentent pas du tout concernés par le débat. Ca n'est pas si simple, c'est-à-dire s'approprier ce type de sujet, c'est loin d'être simple. De toute façon, il y aura des débats, parce que le conseil communautaire et les conseils municipaux auront à se prononcer sur ce schéma.

Si vous en êtes d'accord, nous nous arrêtons là, c'était une information, je vous invite à prendre connaissance de ce document. Pourquoi je ne le fais pas voter aujourd'hui ? Parce qu'il peut y avoir des évolutions pendant le mois et je crois que c'est important que l'on vote aussi en même temps que les autres. Je vous invite à en débattre avec les autres élus des autres communes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire lève la séance.